



Congo: Une bataille électorale périlleuse

Rapport d'analyse N°1

Août 2016



CONGO RESEARCH GROUP | GROUPE D'ÉTUDE SUR LE CONGO

Le Groupe d'étude sur le Congo (GEC) est un projet de recherche indépendant, à but non lucratif, dédié à la compréhension de la violence qui affecte des millions de Congolais. Nous effectuons des recherches rigoureuses sur les différents aspects du conflit en RD Congo. Toutes nos recherches se nourrissent d'une connaissance historique et sociale approfondie du problème en question.

Nous sommes basés au Centre de coopération internationale de l'Université de New York (Center on International Cooperation, New York University) et nous travaillons en collaboration avec le Centre d'études politiques de l'Université de Kinshasa. Toutes nos publications, nos blogs et podcasts sont disponibles sur www.congoresearchgroup.org.

Congo: Une bataille électorale périlleuse

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ ET RECOMMANDATIONS	2
INTRODUCTION	6
I. LA LONGUE CHRONIQUE DES CONTROVERSES	7
II. LE RETOUR DES TURBULENCES	10
<i>De la rébellion du M23 aux Concertations nationales</i>	<i>10</i>
<i>Éclatement et radicalisation de la majorité</i>	<i>11</i>
<i>Kabila convoque le dialogue</i>	<i>16</i>
III. OBSTACLES AU PROCESSUS ÉLECTORAL	18
<i>Une CENI politisée</i>	<i>18</i>
<i>Le fichier et le calendrier électoraux</i>	<i>20</i>
<i>Le CSAC aligné, des médias en quête de survie</i>	<i>27</i>
IV. LES DIFFÉRENTS ACTEURS ET LEURS INTÉRÊTS	31
<i>La Majorité présidentielle</i>	<i>31</i>
<i>L'opposition</i>	<i>35</i>
<i>La communauté internationale</i>	<i>37</i>
V. À LA RECHERCHE D'UN COMPROMIS DIFFICILE	40
ANNEXE	43
<i>Liste des prisonniers d'opinion depuis janvier 2015</i>	<i>43</i>
NOTES DE FIN DE TEXTE	44

RÉSUMÉ ET RECOMMANDATIONS

Quatre mois avant la fin du mandat du président Joseph Kabila, la République démocratique du Congo est à la veille d'une crise politique profonde. Le gouvernement est responsable de nombreux retards artificiels dans le processus électoral, qui ont rendu impossible le respect de la constitution et la tenue d'élections équitables et transparentes avant la fin de l'année. Par ailleurs, la Cour constitutionnelle a rendu publique une interprétation controversée de la constitution qui autorise le président Kabila à rester au pouvoir jusqu'à ce que son successeur soit élu. Pour les opposants du gouvernement, le message est clair : faute de pressions encore plus fortes, le gouvernement actuel restera au pouvoir indéfiniment.

De plus en plus d'acteurs de l'opposition, comme de la Majorité présidentielle, pensent qu'opter pour la confrontation leur serait plus avantageux que d'entamer des pourparlers. Les deux côtés misent sur le facteur temps en espérant que des retards supplémentaires puissent jouer en leur faveur. L'opposition pense qu'une crise constitutionnelle pourrait délégitimer le pouvoir et faciliter la mobilisation, alors que le gouvernement veut gagner du temps dans l'espoir de renverser, à terme, la situation politique en sa faveur. L'opposition est aussi sceptique sur la tenue d'un dialogue avec le pouvoir qui pourrait servir à coopter certains de ses membres et à prolonger le mandat de Joseph Kabila. De son côté, le gouvernement refuse de déclarer clairement que Kabila ne changera pas les articles verrouillés de la constitution pour renouveler son mandat, et a recours à des mesures de répression pour faire face à ses détracteurs.

Entretemps, les partenaires internationaux sont divisés et hésitent à s'engager définitivement à désamorcer la crise. Bien que presque tous les bailleurs de fonds occidentaux insistent sur le respect de la constitution et sur l'importance du dialogue, seul les États-Unis ont pris des mesures concrètes en commençant à imposer des sanctions ciblées contre des responsables congolais. Les acteurs régionaux qui peuvent influencer le gouvernement—en particulier l'Afrique du Sud—s'abstiennent de prendre nettement position sur le respect de la constitution et la tenue des élections dans un délai raisonnable. Finalement, l'Union africaine joue un rôle déterminant comme facilitateur du dialogue et la mission des Nations Unies reste un acteur clé, mais les deux organisations sont restées timides dans leurs approches.

RECOMMANDATIONS

Au gouvernement de la République démocratique du Congo :

- Déclarer clairement que Joseph Kabila ne sera pas candidat aux prochaines élections, et que l'article 220 de la constitution ne sera pas révisé

- Fournir les moyens nécessaires pour que la Commission électorale nationale indépendante (CENI) puisse organiser les élections à la date prévue et de façon transparente
- Garantir la liberté de rassemblement et d'expression des citoyens, y compris par le biais de manifestations
- Libérer les prisonniers politiques
- Nommer de nouveaux membres au sein de la CENI pour garantir la représentativité de l'opposition
- Publier conjointement avec l'opposition et la société civile un agenda et une liste restreinte des invités au dialogue politique, ainsi que des termes de référence clairs pour la facilitation
- Signer un code de bonne conduite pour le processus électoral
- Restructurer le Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication (CSAC) et renforcer la Commission nationale des droits humains (CNDH)
- Donner priorité aux élections présidentielles et législatives nationales dans le calendrier électoral

À l'opposition politique :

- Déclarer sa volonté de participer à un dialogue avec le gouvernement sur le processus électoral
- Signer un code de bonne conduite pour le processus électoral

Aux bailleurs de fonds :

- Intensifier les sanctions contre les responsables congolais directement impliqués dans la répression et la violence
- Communiquer formellement sur les éventuelles conséquences si jamais, au-delà du 19 décembre 2016, aucun dialogue crédible n'était entamé ; ceci devrait inclure la suspension de la formation militaire aux FARDC par les partenaires bilatéraux
- En cas d'accord entre le gouvernement et l'opposition sur le processus électoral, fournir une aide logistique et financière pour mettre en place ce processus, ainsi qu'une aide économique pour soutenir le cadre macroéconomique du

pays

- Envoyer dès que possible des missions d'observation pré-électorales et aider à mettre en place des systèmes parallèles pour compter les votes
- Financer des sondages publics au niveau national afin d'informer les candidats sur les grandes tendances de l'opinion et leur fournir des données de référence permettant d'évaluer les enjeux
- Renforcer la capacité des missions nationales d'observation des élections

À l'Union africaine :

- Trouver urgemment un compromis entre le gouvernement congolais et l'opposition sur la désignation du facilitateur du dialogue
- Définir les conditions et termes de références clairs pour la facilitation du dialogue entre l'opposition et le gouvernement
- Insister sur le respect de la constitution, mais aussi sur des principes importants relatifs à la démocratie, aux élections et à l'État de droit, érigés en valeurs absolues par les textes fondamentaux de l'Union africaine, plus particulièrement par son Acte constitutif, la Charte africaine des droits de l'Homme et des Peuples, ainsi que par celle de la démocratie, des élections et de la gouvernance

À la MONUSCO :

- Renforcer son personnel électoral et insister sur la publication régulière de rapports techniques ainsi que sur les droits humains liés au processus électoral
- Communiquer formellement sur les éventuelles conséquences si jamais, au-delà du 19 décembre 2016, aucun dialogue crédible n'était entamé ; ceci devrait inclure l'arrêt de la coopération militaire entre la MONUSCO et les FARDC
- Développer des plans de réaction et des règles d'engagement en cas de violence électorale.

NEW YORK/KINSHASA, LE 5 AOÛT 2016



Map No. 4007 Rev. 11 UNITED NATIONS
May 2016

Department of Field Support
Geospatial Information Section (former Cartographic Section)

INTRODUCTION

La République démocratique du Congo est à la croisée des chemins. Le pays est censé organiser des élections présidentielles, législatives, provinciales et locales avant la fin de l'année. Ces élections pourraient conduire au premier transfert démocratique du pouvoir exécutif de l'histoire du pays. Au stade actuel, il est impossible de tenir des élections transparentes et équitables dans les délais constitutionnels, en raison de nombreux retards accumulés dans l'exécution du calendrier électoral. Le fond du problème va cependant au-delà d'un simple retard du processus électoral. Au cœur de la crise actuelle se trouve l'incertitude entretenue par le président Joseph Kabila sur son sort politique. La constitution lui interdit de se présenter pour un troisième mandat, mais lui-même ne s'est toujours pas prononcé sur son avenir.

Les turbulences suscitées par cette incertitude pourraient remettre en cause les institutions mises en place pour mettre fin aux guerres ayant divisé le pays entre 1996 et 2003. Le processus de paix, largement facilité et financé par la communauté internationale, a engendré une nouvelle constitution, adoptée par référendum populaire en 2005. Dans son esprit, ce document qui a inauguré la 3^{ème} République, se voulait une réponse concrète à un passé difficile, mais aussi aux problèmes de gouvernance ayant caractérisé les gouvernements antérieurs. La nouvelle constitution a notamment consacré la limitation des mandats présidentiels, le mode de scrutin proportionnel, le respect des libertés publiques, l'équilibre des pouvoirs, la décentralisation, ainsi que la tenue régulière des élections. Ces acquis sont aujourd'hui menacés.

Une crise politique paraît imminente. Confronté à une montée de la pression tant sur le plan national qu'international, le gouvernement n'offre aucune voie de sortie crédible. Certains partisans de Joseph Kabila ont relancé la possibilité de réviser la constitution pour lui permettre de briguer un troisième mandat, mais cela paraît difficile, compte tenu de l'opposition d'une grande partie de la population congolaise. Au même moment, la Majorité présidentielle (MP) semble accuser d'énormes difficultés pour désigner un successeur. Dans ces conditions, gagner du temps en retardant le processus électoral le plus longtemps possible semble l'unique alternative. Cette option—communément appelée « glissement »—n'est cependant pas viable à long terme et sa perspective contribue à renforcer un climat de méfiance et d'incertitude.

Par conséquent, l'opposition et la société civile ont de moins en moins confiance en la capacité des institutions politiques à se comporter en arbitre neutre. L'indépendance et la crédibilité de la Commission électorale, des cours et tribunaux, des forces de sécurité et du Parlement sont si fortement ébranlées

que l'opposition se croit obligée de recourir à des actions extra- institutionnelles, et notamment à des manifestations de masse. Ceci a poussé le gouvernement, depuis 2015, à limiter de manière drastique l'exercice des libertés publiques. Plus d'une vingtaine de responsables politiques et d'activistes de la société civile (voir liste en annexe) ont été arrêtés pour des raisons politiques, et la répression de certaines manifestations, à l'instar de celle de janvier 2015, a causé des morts et des blessés graves.

I. LA LONGUE CHRONIQUE DES CONTROVERSESES

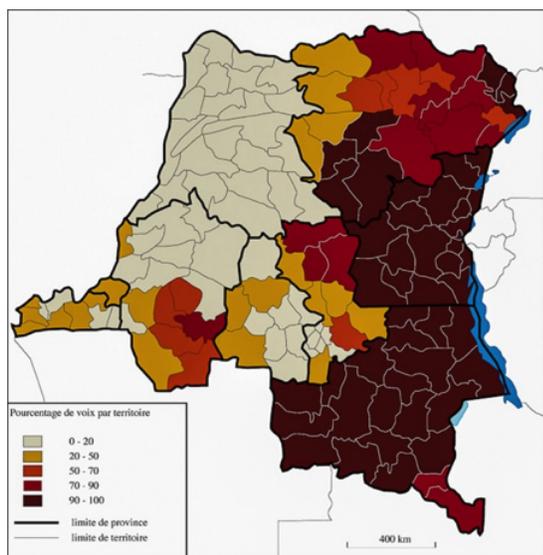
La crise que connaît le cycle électoral 2015-2016 prend ses racines dans les élections du 28 novembre 2011. Les résultats officiels donnant Joseph Kabila vainqueur avec 48,9 % des voix ont aussitôt été contestés par Étienne Tshisekedi, arrivé second avec 32,3 % des voix. Ils ont permis à une coalition de partis politiques entourant Joseph Kabila—la Majorité présidentielle (MP)—de dominer l'Assemblée nationale avec environ 350 députés, un total qui s'est confirmé par plusieurs votes tout au long de la législature¹. Avant les apports du G7 en septembre 2015, l'opposition comptait près de 120 députés, dont la majorité provenait de l'UDPS (41), du MLC (22) et de l'UNC (17).

Ayant eu lieu à la suite d'une campagne électorale marquée par la répression et la manipulation des services de l'État, les élections de 2011 ont été bâclées : environ 1,6 million bulletins de vote n'ont pas été dépouillés, la collecte et le traitement des résultats ont été chaotiques, et le fichier électoral a présenté des défauts majeurs². L'Église catholique a jugé que les résultats proclamés par la Commission électorale nationale indépendante (CENI) n'étaient conformes «*ni à la justice ni à la vérité*». La Mission d'Observation Électorale de l'Union européenne a déploré «*le manque de transparence et les irrégularités dans la collecte, la compilation et la publication des résultats*»³. Cette situation n'a donc pas permis de savoir qui avait réellement gagné les élections présidentielles de 2011.

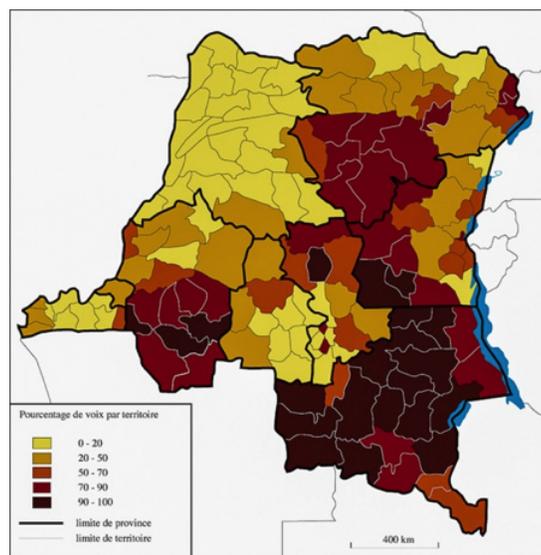
Ces élections de 2011 ont produit une crise qui s'est accrue. Le 23 décembre 2011, soit trois jours après la prestation de serment officielle de Joseph Kabila, le dirigeant de l'UDPS s'est autoproclamé à son tour «*Président élu* » et a prêté serment à sa résidence. Quelques jours auparavant, il avait renoncé à recourir à la Cour suprême de justice (CSJ), estimant que celle-ci était à la solde de Joseph Kabila ; une opinion partagée par Vital Kamerhe, arrivé officiellement en troisième position avec 8 % des voix⁴.

La controverse entourant ces élections a exacerbé un climat politique déjà délétère, en raison des manifestations des militants de l'UDPS mais aussi d'une répression violente envers d'autres sympathisants. Selon Human Rights Watch,

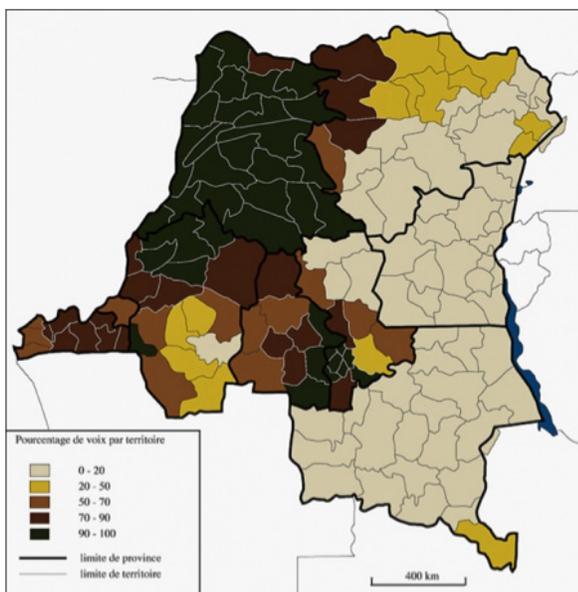
Carte 1 – Électorat de Kabila, 2006



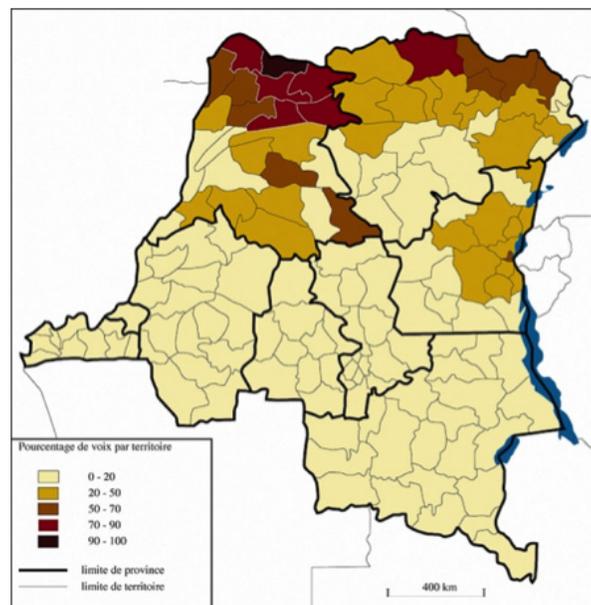
Carte 2 – Électorat de Kabila, 2011



Carte 3 – Électorat de Bemba, 2006



Carte 4 – Électorat de Tshisekedi, 2011



les forces de sécurité congolaises ont tué au moins 24 personnes et placé en détention arbitraire des dizaines d'autres, entre le 9 et le 22 décembre 2011⁵. Pour leur part, les Nations Unies ont documenté, entre le 26 novembre et le 25 décembre 2011, 33 cas de civils tués et 83 blessés à Kinshasa par des membres des forces de défense et de sécurité⁶. Étienne Tshisekedi a vu ses déplacements se restreindre, l'accès à son domicile a été filtré et son quartier quadrillé par des agents de l'ordre pendant près de deux ans.

Les élections de 2011 ont marqué un tournant dans l'évolution de la situation politique en République démocratique du Congo. Ceci a suscité une baisse considérable de confiance à l'endroit des institutions, et ce particulièrement au sein des élites politiques.

La mise en branle d'un impressionnant dispositif de répression a tétanisé la réaction populaire. La seule manifestation d'envergure organisée par la société civile après les élections, le 16 février 2012, a été rapidement dispersée par la police à Kinshasa. Sur le plan international, les critiques de la communauté internationale ont été incisives, bien que tardives et sans portée concrète. Elles auraient pu avoir un véritable impact au moment où le gouvernement a changé le système de vote de l'élection présidentielle de deux à un seul tour en janvier 2011, ou quand la lenteur et la politisation de la CENI étaient devenues évidentes dès 2010. Pourtant, les diplomates ont, pour la plupart, attendu les élections pour faire part de leurs critiques. Le gouvernement américain a jugé les élections sérieusement « viciées ». Dans un communiqué daté du 17 décembre 2011, le gouvernement belge a regretté que « *la Cour Suprême de Justice n'ait pas usé de ses prérogatives pour un examen plus approfondi, critique et indépendant des résultats* », ce qui n'a pas empêché son ministre des Affaires étrangères d'être le premier responsable européen à visiter la RDC après les élections⁷. Une ambiguïté similaire a été observée du côté français, au moment où le ministère des Affaires étrangères a, dans un premier temps, adopté une attitude réservée⁸. Mais en définitive, le Sommet de la Francophonie a été maintenu à Kinshasa en octobre 2012, même si le président François Hollande a refusé de serrer la main de son homologue congolais. La crise électorale n'a donc pas eu d'impact concret sur les versements des aides bilatérales ou multilatérales.

Afin d'atténuer la vague de critiques, le gouvernement congolais a décidé de restructurer la CENI en promulguant une nouvelle loi organique le 19 avril 2012. Cette loi visait à régler plusieurs défaillances de la loi précédente grâce à deux innovations majeures : l'institution de la plénière comme instance d'orientation de la CENI et la désignation de membres de la société civile au sein de son équipe dirigeante. Finalement, le 27 juin 2013, l'abbé Apollinaire Malumalu, ancien président de la CEI entre 2003 et 2010, a fait son retour comme président de la CENI, en remplacement du pasteur Ngoy Mulunda.

II. LE RETOUR DES TURBULENCES

Malgré la restructuration de la CENI, le processus électoral reste marqué par une profonde léthargie institutionnelle, cause des retards enregistrés et d'une programmation chancelante. Le 26 mai 2014, la CENI publie un calendrier électoral. Celui-ci est partiel et suscite des protestations de la part de l'opposition et de la communauté internationale. Le 12 février 2015, elle rend public un calendrier électoral global. Mais en raison de l'adoption tardive de certaines lois, en l'occurrence de l'annexe à la loi électorale portant sur la répartition des sièges pour les élections locales, et du non décaissement des fonds par le gouvernement au profit de la CENI, ces élections sont reportées *sine die*. À l'heure actuelle, il n'existe pas de calendrier électoral global réaménagé. Ceci, malgré l'injonction faite à la CENI, depuis septembre 2015, par la Cour constitutionnelle de procéder à la réévaluation, en toute indépendance et impartialité, du processus électoral, à la suite de laquelle de nouvelles échéances seront fixées⁹. Avant de publier un nouveau calendrier, la CENI exige un consensus politique afin d'éviter, explicitement, un nouveau changement de situation perturbateur¹⁰.

En outre, tous ces retards sont aggravés par les turbulences politiques qui secouent le pays.

De la rébellion du M23 aux Concertations nationales

En conséquence de l'échec partiel du processus d'intégration des rebelles du CNDP en 2009, une nouvelle rébellion voit le jour à l'est de la RDC en mars 2012. Le Mouvement du 23 mars (M23) reçoit un soutien considérable de la part du gouvernement rwandais et réussit à prendre Goma le 20 novembre 2012. Cette nouvelle crise modifie la position des partenaires traditionnels du gouvernement congolais. La rébellion, et la déstabilisation qu'elle provoque, déplacent environ un million de personnes et finissent par attirer l'attention à nouveau sur l'est du pays et l'ingérence du Rwanda. Entretemps, certains opposants essaient d'en profiter pour exercer davantage de pression sur Kinshasa. Un des sympathisants d'Étienne Tshisekedi, Roger Lumbala, député national et président du parti politique Rassemblement congolais pour la démocratie-National (RCD-N), rejoint le M23, qui est aussi discrètement soutenu par le dirigeant du Rassemblement congolais pour la démocratie-Kisangani/Mouvement de libération (RCD-K/ML), Antipas Mbusa Nyamwisi¹¹.

Afin de résoudre simultanément la crise née de la rébellion du M23 et du contentieux persistant autour des élections de 2011, Joseph Kabila convoque les Concertations nationales en septembre 2013. Ce forum est censé promouvoir la réconciliation, mais il démontre aussi l'incapacité des institutions étatiques

de résoudre les conflits politiques. Au même moment, des partis phares de l'opposition, à savoir l'UDPS et l'UNC, craignent que ces assises servent de prétexte à retarder le processus électoral, à changer la constitution et à coopter certains membres de l'opposition pour les associer au partage du pouvoir. Ces partis boycottent les assises¹².

Les travaux s'ouvrent le 7 septembre 2013 et durent un mois. Le gouvernement échoue dans sa tentative de réviser la constitution, notamment à changer le mode de scrutin des députés provinciaux du suffrage direct au suffrage indirect, mais 700 autres résolutions sont adoptées. La plupart de ces résolutions n'ont aucune portée, le principal résultat étant la cooptation d'une partie modeste de l'opposition—notamment la plate-forme Opposition Républicaine que dirige le président du Sénat, Léon Kengo wa Dondo et une aile du MLC dirigée par Thomas Luhaka—dans un gouvernement de cohésion nationale¹³. Dans l'ensemble, ces recommandations provoquent des retards supplémentaires. Alors que le gouvernement devait être dirigé par un membre de l'opposition, Matata Ponyo gardera ses fonctions de premier ministre le 7 décembre 2014, soit un an après les Concertations nationales.

Sur le plan international, la crise du M23 donne lieu à la signature, le 24 février 2013, de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération (appelé Accord-cadre d'Addis-Abeba) entre 11 pays de la région. Cet accord vise à relancer le processus politique pour résoudre les deux principaux défis auxquels est confrontée la RDC, à savoir la déstabilisation de la région et la faiblesse des institutions. Cependant, le processus est ralenti du fait du manque de volonté des gouvernements signataires et à cause du manque d'ingéniosité politique de l'envoyée spéciale du Secrétaire général de l'ONU chargée d'en superviser la mise en œuvre, Madame Mary Robinson. Après la défaite du M23 en octobre 2013, Kinshasa voit en effet peu d'intérêt à mettre en œuvre les réformes institutionnelles demandées par l'accord, tandis que Robinson a du mal à se détacher de la lourdeur bureaucratique imposée par le nombre élevé des signataires dont les agendas et les intérêts divergent. Par conséquent, la succession des négociations, des procédures et rencontres internationales imposées pour trouver une solution à l'après-M23, finit par faire diversion dans le processus électoral.

Éclatement et radicalisation de la majorité

Les contraintes constitutionnelles auxquelles fait face Joseph Kabila présentent trois options : (i) Kabila fait changer la constitution pour se présenter aux élections ; (ii) Kabila ne se présente pas, mais désigne ou fait désigner au sein de la Majorité présidentielle un candidat à sa succession; (iii) à défaut de pouvoir se présenter ou de clarifier la question de sa succession, Kabila empêche ou retarde

la tenue des élections en attendant de trouver une voie de sortie communément appelée « glissement ». Ces options divisent la Majorité présidentielle et donnent lieu, en 2015, à son éclatement et à sa radicalisation.

Une frange de la Majorité présidentielle, conduite par le Mouvement Social pour le Renouveau (MSR) de Pierre Lumbi Okongo, opte pour le choix d'un successeur au sein de la majorité. C'est également la position d'un autre membre important de cette coalition, Moïse Katumbi, alors gouverneur de l'ancienne province du Katanga, qui ne cache pas ses propres ambitions présidentielles. Selon Chérubin Okende, un ancien chargé de communication de la majorité, une autre frange sous la direction du secrétaire général de la MP et président de l'Assemblée nationale, Aubin Minaku, soutient l'option de la révision constitutionnelle¹⁴. De manière ouverte, cette option est d'emblée soutenue par des voix solitaires : Evariste Boshab, le ministre de l'Intérieur et Tryphon Kin-Kiey Mulumba, le ministre des Relations avec le Parlement. Ce dernier crée en plus une association de soutien à Joseph Kabila qu'il nomme « Kabila-Désir »¹⁵.

Des réunions se succèdent au sein de la majorité pour discuter de l'avenir de la coalition. En 2014, la ferme présidentielle de Kingakati accueille deux grandes réunions, le 20 mars et le 25 août, sous la direction du président Joseph Kabila. Un des temps forts de la première réunion est l'attaque dont Modeste Mutinga Mutuishayi, alors rapporteur du Sénat pour le compte du MSR et patron du groupe de presse Le Potentiel, fait l'objet de la part du président Joseph Kabila en personne. Celui-ci l'interpelle en ces termes : «*Ou tu es avec nous ou tu es contre nous ? Il n'y a aucun intérêt d'avoir dans la majorité les éléments de notre destruction (sic)*»¹⁶. Cette attaque qui fait dès le lendemain les manchettes de la presse de Kinshasa marque un tournant : les organes de presse du sénateur, notamment le journal Le Potentiel, ont souvent critiqué le pouvoir sans forcément susciter ce genre de réaction. La deuxième réunion fait suite à la déclaration fracassante du MSR, le 12 août 2014, appelant à repenser la stratégie de la famille politique en créant au préalable un débat interne, franc, et responsable, dans le but de trouver une option sur la question de la révision constitutionnelle¹⁷. Une fois de plus, le MSR est la cible de nombreuses critiques.

Ces discussions n'aboutissent pas à une stratégie politique claire et la MP opte donc pour le « glissement » en retardant le processus électoral. Le signal le plus évident en est donné en janvier 2015, quand l'Assemblée nationale adopte hâtivement une modification de la loi électorale préconisant le recensement permanent des électeurs au lieu de l'enregistrement périodique qui est de mise depuis 2006. Ce recensement général de la population dans un pays de la taille de la RDC, dépourvu d'infrastructures de communication et caractérisé par un système administratif déficient, pourrait prendre trois ans¹⁸. En effet, pendant

la transition politique de 2003 à 2006, les bailleurs de fonds avaient estimé (en réaction à la requête de l'UDPS d'organiser le recensement de la population avant les élections) que la durée de la transition—entre 24 et 36 mois—ne serait pas suffisante pour une telle opération¹⁹.

La proposition de modification de la loi électorale suscite des manifestations à Kinshasa, Goma, Bukavu et Lubumbashi entre les 19 et 21 janvier 2015. Encouragées par l'opposition, celles-ci s'intensifient très vite de façon décentralisée et assez improvisée. Des groupes de 20 à 50 manifestants, venant surtout des campus universitaires, affrontent les forces de sécurité. En raison de l'incapacité de la police à contenir les manifestants, le gouvernement opte pour une approche plus dure et envoie la Garde républicaine sur place. Le bilan est lourd : plus de 30 morts, dont un policier tué par des manifestants²⁰. L'Assemblée nationale retire de la loi l'alinéa exigeant un recensement général de la population.

Cet épisode représente un tournant dans les relations entre le gouvernement et ses opposants. Pendant près de 20 jours, le pouvoir exécutif ordonne aux sociétés de télécommunications de bloquer les SMS et de couper Internet afin d'affaiblir les contestations²¹. Seul l'Internet fixe est rétabli deux jours plus tard. Les numéros de téléphone de certains membres de l'opposition sont bloqués. Dans une conférence de presse tenue le 5 février, le ministre Lambert Mende constate que «couper l'Internet, et surtout l'accès aux réseaux sociaux, avait permis à l'État d'éviter une guerre civile»²². Au même moment, des opposants et des activistes de la société civile sont arrêtés. C'est le cas de Christopher Ngoy, un défenseur des droits humains détenu dès lors au Centre pénitentiaire pour la rééducation de Kinshasa (prison de Makala), sans même avoir été jugé. Un dissident de la majorité, l'avocat Jean-Claude Muyambo, est aussi gardé en détention depuis ces événements²³.

Le gouvernement perçoit la mobilisation sociale et les critiques comme des tentatives partisans de prise de pouvoir, et non comme une expression légitime des libertés publiques. L'illustration la plus symptomatique de cette dérive est enregistrée en mars 2015, lorsque deux groupes de jeunes congolais—Filimbi et Lutte pour le changement (Lucha)—organisent un séminaire à Kinshasa pour mettre en place une mobilisation pacifique. Ils bénéficient du soutien financier de la coopération américaine et de l'aide de leurs homologues sénégalais et burkinabés de Y en a marre et Balai citoyen. L'Agence nationale des renseignements (ANR) interrompt la cérémonie de clôture du séminaire et arrête 26 personnes, y compris des activistes ouest-africains, un diplomate américain et des journalistes. Suite aux pressions diplomatiques et de la société civile, la plupart des personnes arrêtées sont libérées, exceptés Fred Bauma et Yves Makwambala, deux membres de Lucha, toujours incarcérés plus d'une année après²⁴.

L'absence d'une orientation claire au sein de la MP sur la succession présidentielle finit par produire des failles qui accentuent le sentiment d'isolement de Joseph Kabila. Dans une lettre ouverte adressée au président de la République, le 14 septembre 2015, sept partis politiques de la MP, organisés dans un collectif dénommé Groupe des 7 (G7), dénoncent «*les velléités de révision ou de changement de constitution*» pour prolonger le mandat du président²⁵. Le groupe rassemble plusieurs ténors de l'élite politique congolaise²⁶. Ces partis sont immédiatement exclus de la MP. Leurs dirigeants, ainsi que certains de leurs membres, sont expulsés de toutes les institutions étatiques où ils assument des fonctions au nom de la majorité. Le gouvernement encourage ensuite le dédoublement de leurs partis politiques : d'anciens membres démissionnent pour créer des nouveaux partis politiques avec les mêmes noms, suscitant ainsi des récusations. Les plaintes des partis politiques exclus de la MP n'ont cependant pas, à ce jour, connu de suite sur le plan judiciaire. Interpellé sur la question par le Sénat le 5 mai 2016, le vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur, Evariste Boshab, a indiqué n'avoir jamais signé des arrêtés dédoublant les partis politiques. Une astuce qui voudrait dire qu'à son entendement, la légalité se trouve du côté des ailes politiques ayant fait allégeance à la MP.

Deux mois plus tard, un autre membre de la MP, le gouverneur du Katanga, Moïse Katumbi Chapwe, se désolidarise de sa famille politique. Il dépose sa double démission en qualité de gouverneur et de membre du PPRD. Selon des proches, à l'instar des membres du G7, Katumbi avait essayé de convaincre Joseph Kabila de désigner un dauphin au sein de la MP²⁷. S'étant fait rabrouer, il a décidé de quitter le parti présidentiel pour faire campagne au sein de l'opposition. Moïse Katumbi est aussi soutenu par plusieurs acteurs politiques dans le pays, y compris par le G7 qui a fini par le désigner comme son candidat à la présidence de la République, le 30 mars 2016. Un autre regroupement de l'opposition, l'Alternance pour la République (AR), vient aussi de lui déclarer son soutien le 1er mai 2016²⁸.

Le 20 décembre 2015, le front anti-Kabila s'élargit. Une partie de la société civile congolaise coalise avec l'opposition pour créer le Front citoyen 2016, une plate-forme qui vise à obliger le gouvernement à respecter la constitution et à tenir les élections présidentielles et législatives avant fin 2016. Cette organisation comprend tous les grands partis politiques de l'opposition, des journalistes, des ONG des droits humains et des mouvements citoyens comme Lutte pour le changement (Lucha) et Filimbi. Bien que présente au moment de la création de cette plate-forme, l'Église catholique décide de ne pas s'y joindre, craignant d'être utilisée à des fins politiques. Cette décision affaiblit la capacité de la coalition à mener des rassemblements d'envergure. Au lieu de la manifestation prévue le 16 février 2016, le Front citoyen appelle à des « villes mortes » à travers le pays²⁹.

Leur appel est suivi dans plusieurs villes, y compris Kinshasa, Goma, et Bukavu. Pourtant, il ne génère pas assez de pression sur le gouvernement.

En avril 2016, la situation politique prend une tournure dramatique, avec Lubumbashi comme épicentre. Le siège de l'Union nationale des fédéralistes du Congo (UNAFEC), un parti membre du G7, est attaqué à Lubumbashi et scellé par la police, tandis qu'à Kinshasa, des assaillants non identifiés vandalisent le siège du même parti. Une autre formation politique membre du G7, l'Union nationale des démocrates et fédéralistes (UNADEF) de Charles Mwando Simba, voit son siège incendié par des inconnus à Lubumbashi.

Le 24 avril, une manifestation de soutien à Moïse Katumbi, prévue à Lubumbashi, est dispersée par la police qui fait usage de gaz lacrymogènes. Quatre personnes, dont Darryl Lewis, un ancien militaire américain qui collabore au dispositif de sécurité, et trois de ses gardes du corps, sont arrêtées et immédiatement transférées à l'ANR de Kinshasa après leur interpellation. Quelques jours auparavant, 24 membres de la coalition soutenant Moïse Katumbi avaient été arrêtés par les forces de sécurité, y compris son ancien directeur de cabinet, Huit Mulongo, et deux fils de Pierre Lumbi, un dirigeant du G7. Le 4 mai, une enquête judiciaire pour recrutement de mercenaires américains est ouverte contre l'ancien gouverneur du Katanga. L'ambassade américaine rejette ces accusations.³⁰

Moïse Katumbi a, en effet, employé plusieurs civils américains—une source au Département d'État parle de quatre—pour assurer sa sécurité³¹. Le gouvernement congolais évoque plutôt une douzaine d'Américains affectés à la sécurité de l'ancien gouverneur du Katanga et 658 autres qui auraient séjourné dans cette province, sans toutefois préciser s'ils étaient liés ou pas à Katumbi. La thèse d'un complot américain contre le gouvernement s'appuie également sur le fait que Moïse Katumbi emploie une société de lobbying à Washington DC. Celle-ci sponsorise notamment des articles d'opinion rédigés par d'anciens haut-fonctionnaires américains³².

L'opposant est convoqué à trois reprises par le Parquet général de la République en mai 2016. Blessé lors de sa troisième comparution à la suite d'échauffourées entre la police et la foule, il est hospitalisé. Placé sous mandat d'arrêt provisoire le 19 mai, il est néanmoins autorisé par le parquet à recevoir des soins à l'étranger³³. Il quitte finalement Lubumbashi dans la soirée du 20 mai en direction de l'Afrique du Sud, avec l'obligation de ne pas s'exprimer sur le dossier en instruction et de se tenir à la disposition de la justice dès son rétablissement. Le 27 mai, il s'envole pour l'Europe, et plus précisément vers Londres, afin d'y recevoir des soins appropriés, mais aussi, probablement, pour se mettre en contact avec d'autres partis de l'opposition. Son ombre plane sur le conclave de l'opposition, tenu du

8 au 9 juin à Bruxelles, et il visite à deux reprises les États-Unis en juillet pour rencontrer des responsables américains.

Sa situation légale se dégrade le 22 juin, quand il est condamné à 3 ans de prison par un tribunal de paix à Lubumbashi pour une affaire de spoliation immobilière. Le verdict rendrait Katumbi inéligible au moment des élections présidentielles.

Le mandat d'arrêt controversé contre l'ancien gouverneur du Katanga, et sa condamnation par contumace marquent une escalade dans la répression de l'opposition. C'est aussi la preuve de l'instrumentalisation de la justice par le gouvernement pour régler ses comptes avec les opposants ou les empêcher, le cas échéant, de se présenter aux élections. En d'autres termes, tant que Moïse Katumbi sera en «exil», il sera en effet exclu du dialogue politique entre l'opposition et le gouvernement. D'où le dilemme qui se présente à lui à savoir soutenir le dialogue avec l'espoir que son sort fasse partie des négociations ou rentrer au pays pour mettre le système judiciaire à l'épreuve.

Kabila convoque le dialogue

A l'instar des Concertations nationales en 2013, Joseph Kabila lance l'idée d'un dialogue politique pour trouver un consensus sur le processus électoral. Il convoque ces assises formellement par ordonnance le 28 novembre 2015 et en fixe l'agenda : calendrier électoral, fichier électoral, financement des élections et leur sécurisation, découpage territorial.

Le dialogue politique ne fait cependant pas l'unanimité. Il est rejeté par des partis politiques de l'opposition réunis au sein de la Dynamique de l'opposition, tout comme par le G7, Moïse Katumbi et le Front citoyen 2016. Ces différents acteurs décèlent dans le dialogue un stratagème conçu par Joseph Kabila et la majorité pour modifier la constitution afin de permettre au chef de l'État de briguer un troisième mandat ou d'obtenir le glissement du mandat actuel dans le but de se maintenir au pouvoir au-delà de décembre 2016³⁴.

En privé, des membres de la Majorité présidentielle font savoir qu'ils tiennent à justifier le retard du processus électoral et à s'assurer la caution d'une partie de l'opposition, vraisemblablement de l'UDPS, en faveur de cette démarche³⁵. *«Le gouvernement pourrait ainsi se fonder sur l'argument selon lequel plus de 80 % des Congolais ont voté pour Kabila et Tshisekedi en 2011, donc ce dialogue représente un large consensus»*, explique un parlementaire de la majorité³⁶.

Depuis août 2015, l'UDPS est, en effet, en pourparlers avec le gouvernement sur la possibilité d'un dialogue. Officiellement, ce parti explique que sa demande de facilitation internationale et de garantie du respect de la constitution³⁷ par

le gouvernement n'a pas abouti. Selon d'autres sources au sein de ce parti, qui souffre lui-même de divisions internes, l'échec serait aussi dû à un désaccord sur la répartition des postes et à la crainte de l'UDPS de perdre sa crédibilité dans une coalition avec Joseph Kabila³⁸.

Le gouvernement accepte finalement le principe de la facilitation internationale. Dans une lettre datée du 24 novembre 2015, le gouvernement propose quatre candidats à la facilitation : Kofi Annan, Eduardo dos Santos, Moustapha Niasse et Saïd Djinnit. En privé cependant, il insiste sur Saïd Djinnit, l'envoyé spécial des Nations Unies pour la région des Grands Lacs, et rejette toutes conditions à cette facilitation³⁹. Face à l'intransigeance des autorités congolaises et au rejet de Djinnit par une partie de l'opposition, l'équipe dirigeante de l'ONU reste indécise. Comme solution de rechange, le gouvernement a recours à l'Union africaine qui désigne Edem Kodjo, ancien premier ministre du Togo, d'abord pour une mission exploratoire en janvier 2016, et ensuite comme facilitateur du dialogue à partir du 6 avril 2016.



Graphique 1 : la guerre des hashtags sur Twitter : #Wumela (reste longtemps) contre #Yebela (sache-le)

La nomination de Kodjo, qui lui-même est accusé au Togo d'avoir été coopté par le pouvoir après des années dans l'opposition, n'efface pas pour autant les inquiétudes de l'opposition. Le processus même de sa désignation pose problème. D'une part, c'est—contrairement à la version du gouvernement—le président Kabila qui aurait demandé la nomination⁴⁰ du Togolais, explique un haut fonctionnaire de l'Union africaine, d'autre part, l'absence d'une déclaration claire sur les termes de référence du mandat du facilitateur continue d'inquiéter plusieurs membres de l'opposition⁴¹.

Pour y remédier, l'opposition propose l'élargissement de la facilitation, qui a lieu début juin 2016, quand un groupe de soutien à la facilitation est créé. Il inclut l'OIF, l'UA, l'UE, le SADC, le CIRGL et l'ONU et le gouvernement

exprime son soutien à cet élargissement. Au même moment, les chefs d'État du CIRGL demandent au président Denis Sassou Nguesso de la République du Congo d'aider Kodjo à convaincre l'opposition de dialoguer. Celui-ci fera donc rapidement des allers-retours diplomatiques—ce que Kodjo n'avait pas réussi à faire—entre l'opposition et le gouvernement.

Toutefois, l'opposition hésite. Le 10 juillet 2016, le groupe de soutien à la facilitation déclare que, suite à des discussions avec l'opposition, cette dernière a accepté de dialoguer à certaines conditions, qui comprennent notamment la libération des prisonniers politiques et «la mise en place de mesures d'équité, d'apaisement, et de sécurité». Deux semaines plus tard, une partie de l'opposition—le Rassemblement pour la défense des valeurs de la République qui inclut l'UDPS et le G7—récuse Edem Kodjo pour avoir convoqué le dialogue sans que ces conditions soient remplies, alors que Vital Kamerhe accepte finalement d'y participer.

Le processus reste bloqué. En plus des différences de points de vue initiales sur le contenu du dialogue, le problème principal au moment de la publication de ce rapport se situe encore et toujours au niveau de la forme : les termes de référence, l'identité du facilitateur, l'agenda et la liste des invités. Le facteur le plus important est probablement la crise de confiance : de nombreux dirigeants de l'opposition restent convaincus que Kabila n'acceptera pas de quitter le pouvoir de son propre gré, tandis qu'une frange dure au sein du gouvernement pense que tous les moyens sont permis pour conserver le pouvoir.

III. OBSTACLES AU PROCESSUS ÉLECTORAL

Dans le but de protéger leurs intérêts, certains membres de la classe politique ont tendance à sortir du cadre institutionnel et légal. En atteste la répression dont se rend coupable le gouvernement à l'endroit des opposants. Aussi, des membres de l'opposition craignent de plus en plus que certains de leurs collègues recourent à la provocation, voire à la force. Se confiant au GEC, cinq dirigeants de l'opposition et quatre diplomates étrangers se disent convaincus que le gouvernement aura recours à une violence excessive pour réprimer les manifestations qui dénoncent un processus électoral biaisé⁴².

Cette hypothèse semble se confirmer par plusieurs indices perçus au niveau gouvernemental. En 2015, le gouvernement aurait acheté des drones pour manifestement surveiller les groupes armés à l'est du Congo, mais selon des sources diplomatiques à Kinshasa, ces drones n'auraient pas quitté la capitale et seraient équipés de caméras infrarouges.⁴³ Le gouvernement a aussi installé des caméras de surveillance à des endroits stratégiques de Kinshasa et a renforcé sa capacité d'intercepter des SMS et d'enregistrer des conversations téléphoniques.

Du côté militaire, la présence et l'influence de la Garde républicaine (GR) ont augmenté depuis le dernier processus électoral. La totalité des armes lourdes à Kinshasa sont maintenant sous le contrôle de la GR, dont deux régiments auraient reçu une formation anti-émeute pour participer au contrôle des foules. Plusieurs sources ont aussi signalé depuis l'année passée, la présence de chars de combat de la GR à l'intérieur du pays ainsi que dans tous les chefs-lieux de l'ancien Katanga.⁴⁴

Cette situation est en partie due à la crise de confiance dont sont victimes les jeunes institutions démocratiques, mises en place à l'issue des élections générales de 2006. Pour comprendre cette évolution et le contexte difficile dans lequel les élections à venir sont supposées avoir lieu, il est nécessaire d'analyser l'état de ces institutions.

Une CENI politisée

La CENI est l'institution principale dans l'organisation des élections. Mais les nombreuses irrégularités ayant caractérisé les scrutins de 2011 et la politisation qui a présidé à la mise en place de son bureau, dirigé par le pasteur Ngoy Mulunda, ont miné la confiance populaire envers cet organe. Le gouvernement a cherché à rétablir sa crédibilité avec le retour de l'abbé Apollinaire Malumalu. Ancien président de la CEI de 2003 à 2011 et expert au sein de plusieurs missions d'observation électorale en Afrique et dans le monde, ce dernier est entré en fonction le 27 juin 2013.

Adoptée le 19 avril 2012, la nouvelle loi organique qui régit la CENI perpétue cependant la politisation de la commission. Sur les treize membres qui la composent, six sont issus de la majorité, quatre, de l'opposition et trois, de la société civile. Cette politisation est aggravée par le fait que la société civile ne répond d'aucune structure officielle, ce qui facilite la manipulation de ses délégués. L'abbé Malumalu est présenté comme candidat de la composante «églises», alors qu'il n'est pas reconnu en tant que tel par sa propre confession religieuse, l'Église catholique. Ses différents statuts et rôles, notamment pour avoir été membre du Service présidentiel d'études stratégiques (SPES) attaché au Cabinet du Président, coordonnateur du Programme pour la stabilisation de l'est (STAREC) et membre de la délégation du gouvernement aux pourparlers de Kampala avec le M23, en rajoutent à la controverse sur sa neutralité. L'abbé Malumalu est finalement contraint à la démission suite à une maladie, en octobre 2015. Après lui, le vice-président André Mpungwe Songo, la questeur Chantal Ngoy Tshite Wetshi et le secrétaire exécutif national Flavien Misioni sont à leur tour contraints de démissionner.

Une controverse similaire entache la nomination du remplaçant de Malumalu, Corneille Nangaa⁴⁵. Ce dernier est également présenté par les confessions religieuses, mais il n'a pas de statut officiel au sein d'une quelconque église. Encore une fois, l'Église catholique ne participe pas à sa désignation.⁴⁶ Le 20 novembre 2015, il prête serment conjointement au vice-président Norbert Basengezi Katintima, membre influent du PPRD, et à la questeur Pierrette Mwenze Kisonga, une proche du secrétaire général du parti présidentiel⁴⁷.

Sur les six membres du Bureau de la CENI, deux proviennent de l'opposition. Récusés par leurs partis politiques, ils continuent cependant de siéger⁴⁸. De même, sur les 7 membres restants de l'assemblée plénière, deux sont issus de l'opposition, mais ne sont plus reconnus par leurs partis⁴⁹. Cette situation reflète la ruse de la majorité, mais aussi les faiblesses internes de l'opposition. Dans ces conditions, il est difficile d'éviter que la CENI soit perçue comme un arbitre partial du processus électoral. Dans un sondage mené dans plusieurs provinces entre mai et juillet 2016 par le GEC et le bureau d'études BERCI, 42 % des personnes interrogées déclarent ne pas avoir confiance en la CENI⁵⁰. Deux ans plus tôt (2014), un sondage réalisé par l'Institut McCain au Nord Kivu avait révélé que 66 % des personnes interrogées ne se fiaient pas non plus à l'impartialité de la CENI⁵¹.

Le fichier et le calendrier électoraux

La crédibilité du fichier électoral demeure un autre sujet d'affrontements récurrents entre acteurs politiques congolais. Les failles du fichier électoral sont en partie dues à son évolution historique. Ce fichier repose en effet sur l'enrôlement de 2005 et celui, décrié, de 2011. En 2005, le boycott du processus électoral par l'UDPS avait conduit à un faible taux d'enrôlement dans ses fiefs au Kasai et à Kinshasa. En 2011, en revanche, des variations étranges sont observées entre différentes provinces. À Kinshasa, où Joseph Kabila est relativement impopulaire et où le taux de croissance annuel de la population est d'environ 4,5 %, le taux d'accroissement du nombre des enrôlés est paradoxalement de 2,2 % par an entre 2005 et 2010⁵². De plus, l'audit réalisé à travers l'opération de fiabilisation du fichier électoral (juillet 2014 – mai 2015) a conclu à une surinscription en 2011 d'environ 1,5 million de personnes supposées être nées entre 1992 et 1993⁵³. Ceci constituerait une indication sur le nombre des mineurs enrôlés frauduleusement juste avant les dernières élections. Donc, compte tenu de la faible implication des partis politiques et de la société civile dans les opérations d'enrôlement en 2011, du refus de la CENI de procéder à l'audit du fichier électoral et de donner accès au serveur central, il reste difficile de savoir si ces irrégularités constituent ou non un indice de fraude systématique⁵⁴.

Carte 1 – Enrôlés ayant voté le 28 novembre 2011

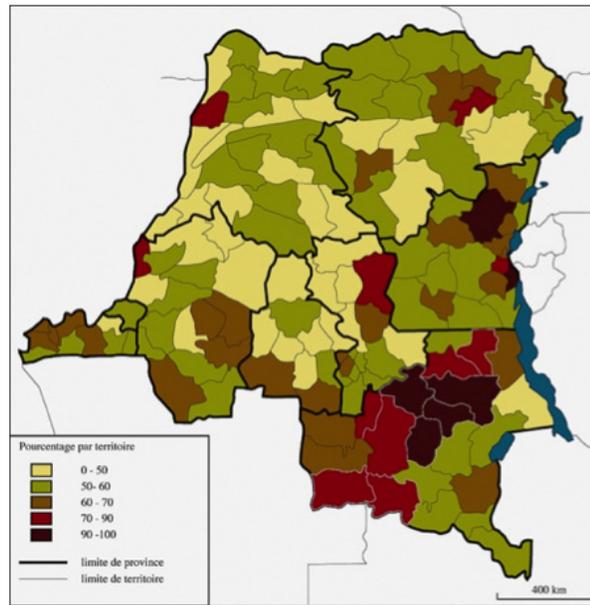


Tableau 1 : Résultats comparatifs des enrôlés et des sièges par province entre 2005 et 2011 (Source: CENI)

N°	Province	Centres d'inscription		Nombre d'électeurs enrôlés				Sièges Députation Nationale			
		2005-2006	2010-2011	2005-2006	2010-2011	Variation	Taux	2005-2006	2011	Variation	Taux
1	Kinshasa	1.003	543	2.963.912	3.287.745	323.833	11%	58	51	-7	-12%
2	Bas-congo	517	447	1.232.416	1.502.939	270.523	22%	24	23	-1	-4%
3	Bandundu	980	910	2.949.237	3.553.322	604.085	20%	57	55	-2	-4%
4	Equateur	964	922	2.973.525	3.960.643	987.118	33%	58	62	4	7%
5	Province orientale	1.066	1.432	3.257.291	3.886.524	629.233	19%	63	61	-2	-3%
6	Nord-Kivu	790	286	2.462.012	3.003.246	541.234	22%	48	47	-1	-2%
7	Sud-Kivu	666	303	1.666.615	2.022.960	356.345	21%	32	32	0	0%
8	Maniema	449	352	629.894	874.809	244.915	39%	12	14	2	17%
9	Katanga	1.194	1.195	3.517.922	4.627.302	1.109.380	32%	69	72	3	4%
10	Kasaï oriental	842	927	2.021.418	2.643.905	622.487	31%	39	41	2	5%
11	Kasaï occidental	634	846	2.038.310	2.661.245	622.935	31%	40	42	2	5%
Total		9.105	8.163	25.712.552	32.024.640	6.312.088	25%	500	500	0	0%

Le défaut le plus important du fichier électoral congolais est son incapacité à extraire les personnes décédées, estimées à 1,6 million, et à enregistrer les individus devenus majeurs, estimés à 8,5 millions par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)⁵⁵.

Le rapport de l'OIF met également à nu d'autres faiblesses du fichier électoral. Il relève 450 000 doublons résiduels, l'absence d'empreintes digitales dans 2 % des cas, l'absence de photographie à hauteur de 1 % et, dans des proportions réduites, l'absence d'origine et de date de naissance, ou de recensement de la population pour contrôler son état civil et délivrer des pièces d'identité prouvant sa nationalité. Selon l'OIF, «la CENI offre un fichier électoral fiabilisé ne pouvant faire l'économie d'une révision du corps électoral au regard des normes et standards internationaux»⁵⁶. L'OIF s'étonne que «le législateur ait décidé l'organisation des élections locales, municipales et provinciales sur base de ce fichier.»⁵⁷

Au regard de toutes ces lacunes⁵⁸, les experts de l'OIF suggèrent à la CENI d'entreprendre les réformes nécessaires permettant d'aboutir à un fichier électoral inclusif, intégrant les jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans. Mais on constate une grande divergence de points de vue par rapport à la durée de cette opération. Le collectif des ONG Agir ensemble pour des élections transparentes et apaisées (AETA) estime que cela pourrait prendre 24 mois, tandis que le coordinateur de la Nouvelle société civile du Congo (NSCC), Jonas Tshiombela, limite cette

période à entre 4 et 6 mois⁵⁹. Pour les Missions de l'ONU et de l'OIF venues évaluer le processus électoral entre le 24 avril et le 10 mai 2016, la refonte complète du fichier électoral pourrait durer 9 mois et demi à compter de la signature du marché public par la CENI, le 22 juin⁶⁰. Elles ajoutent que «*dans ce cas, il y aurait un dépassement du délai constitutionnel d'environ 9 mois et demi pour la tenue de l'élection présidentielle, et d'approximativement 9 mois et demi pour l'organisation des élections législatives ; les élections provinciales pouvant être tenues aux mêmes dates. Un accord politique est nécessaire avant d'engager le déploiement du matériel et les formations des agents en charge de l'inscription*»⁶¹.

Finalement, dans une note technique sur l'actualisation du fichier électoral, la CENI évoque une période de 13 à 16 mois selon que la révision du fichier électoral est partielle ou totale. Le président de la CENI précise : «*C'est le même délai observé en 2006 et en 2011. En témoigne même la conclusion des experts de la communauté internationale affectés à un moment donné à la CENI pour évaluer les activités liées au fichier électoral : 434 jours en 2006 et 432 jours en 2011*»⁶².

Cependant, ces divergences ne justifient ni n'expliquent le retard accumulé dans le lancement de la révision du fichier électoral. Au demeurant, la commission savait pertinemment que cette révision devait avoir lieu mais elle ne s'est jamais préparée en conséquence, même après l'avènement de l'équipe Malumalu en juin 2013. Elle a, par ailleurs, perdu du temps en s'employant, sur instigation de la Primature, dans un marché de gré à gré en novembre 2015, avant que le nouveau président de la CENI n'annule la démarche et ne lance un appel d'offres ouvert en février 2016⁶³.

Un autre indice du manque de volonté politique est d'ordre financier. Selon un rapport de la CENI, le décaissement de son budget par le gouvernement a tourné autour de 15 % en 2012 et 2013, et de 25 % en 2014 et 2015. En 2016, sur un budget de 580 millions de dollars américains, le gouvernement et la CENI ont plutôt convenu d'un plan de décaissement de 300 millions de dollars, à raison de 20 millions de dollars par mois pour le premier semestre et de 30 millions de dollars par mois pour le deuxième semestre. Les quotités des mois de janvier et de février ont été décaissées. Jusqu'à mi-juillet, celles des mois de mars et d'avril n'ont pas été libérées, selon des sources au sein de la CENI.⁶⁴ Par ailleurs, le premier ministre Matata a exprimé à la délégation ses inquiétudes de ne pouvoir poursuivre les versements au regard des difficultés économiques auxquelles se trouve confronté le gouvernement en raison de la chute des prix des matières premières⁶⁵. En septembre 2015, le gouvernement s'était même déclaré incapable de financer les élections des gouverneurs et vice-gouverneurs des 21 nouvelles provinces, dont le coût était estimé par la CENI à 2 millions de dollars. En conséquence de quoi, il avait nommé des commissaires spéciaux

pour administrer temporairement ces nouvelles provinces, une procédure non prévue par la constitution.

Le retard ainsi enregistré conduit à un dilemme cornélien. S'il est, en effet, impératif de réviser le fichier électoral afin de rétablir la confiance dans l'institution et d'empêcher des tentatives de fraude, il s'avère quasiment impossible que celui-ci puisse être révisé avant la fin de 2016, ce qui repousse les élections au-delà du délai constitutionnel.

Tableau 2 : RDC – Dotations et dépenses CENI

Section	2012			2013			2014			2015		
	Dotation	Exécution	Tx d'exéc.									
Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI)	249.503,88	38.023,00	15,24	239.014,79	33.199,36	13,89	245.649,56	57.370,38	23,35	233.592,93	59.490,23	25,47

Un pouvoir judiciaire contesté

Le pouvoir judiciaire joue un triple rôle dans le processus électoral : il interprète la constitution, exécute les lois et arbitre les contentieux. Mais les contentieux ont connu un traitement inadéquat en 2006 et 2011, contribuant à la crise de confiance qui frappe l'intégrité des processus électoraux. Cette situation tient à plusieurs dysfonctionnements de l'appareil judiciaire, dont les plus marquants sont l'absence de garanties d'indépendance et l'insuffisance des moyens matériels et des ressources humaines⁶⁶.

Les contentieux électoraux sont gérés par différentes juridictions :

- la Cour constitutionnelle, pour les élections présidentielles et législatives
- la Cour d'appel, pour les élections provinciales
- le Tribunal administratif, pour les élections urbaines et communales
- le Tribunal de paix, pour les élections locales

La crédibilité de l'appareil judiciaire a été sérieusement ébranlée pendant les deux échéances électorales précédentes. En novembre 2006, des locaux de la Cour suprême de justice sont incendiés en pleine instance de recours en annulation des résultats, introduit par Jean Pierre Bemba après le deuxième tour de la présidentielle. Les manifestants justifient leur comportement par le fait qu'ils n'ont pas confiance en la Cour.

Annoncé deuxième lors de la présidentielle de 2011, Étienne Tshisekedi n'en profite pas pour saisir la Haute Cour, estimant que celle-ci n'est pas indépendante. Il s'autoproclame «président élu». Déclaré troisième, Vital Kamerhe accorde d'abord le bénéfice du doute à la Cour et se pourvoit devant elle, avant de se rétracter en pleine audience le 15 décembre, laissant le dossier en instance au motif que la Cour n'est pas indépendante⁶⁷. La crédibilité du processus judiciaire a été davantage mise à l'épreuve à la suite de la violation de certaines dispositions de la loi électorale. Contrairement à 2006, où la procédure était contradictoire, les requérants plaidant dans une audience publique et ayant la responsabilité de fournir au juge toutes les preuves nécessaires à l'appui de leurs allégations, en 2011, la loi établit une procédure inquisitoire⁶⁸. Enfin, l'indépendance de la Cour suprême de justice (CSJ) suscite des doutes, ses membres sont nommés le 27 octobre 2011, jour du début de la campagne électorale pour les élections présidentielles et législatives, et prêtent serment le lendemain à Lubumbashi devant le président Joseph Kabila, lui-même candidat.

La CSJ ayant ainsi montré ses limites, une évolution majeure est attendue dans la Cour constitutionnelle. Installée neuf ans après l'entrée en vigueur de la constitution, soit en avril 2015, celle-ci est déjà au centre d'une grande controverse suite à son arrêt du 8 septembre 2015, qui a permis au gouvernement de nommer des commissaires spéciaux à la tête des nouvelles provinces. La méfiance s'amplifie avec l'arrêt n°265, rendu le 11 mai 2016, autorisant le chef de l'État, dont le deuxième et dernier mandat arrive à son terme le 19 décembre 2016, à rester en fonction au cas où les élections ne seraient pas organisées, conformément à l'article 70 qui stipule qu'« à la fin de son mandat, le président de la République reste en fonction jusqu'à l'installation effective du nouveau président élu. » Un arrêt qui va à l'encontre de l'article 75 de la loi électorale, consacrant l'intérim de la fonction de président de la République au président du Sénat en cas d'empêchement définitif du chef de l'État. Cette interprétation est surtout en conflit avec l'esprit du texte, qui vise à limiter les abus de pouvoir et à rendre effective la redevabilité de l'exécutif vis-à-vis du peuple.

Ces deux arrêts controversés renforcent les allégations d'allégeance politique émises contre la Cour. Cette politisation commence à partir de la nomination des magistrats. Selon les termes de la loi, la nomination des magistrats relève du Conseil supérieur de la magistrature (CSM), garant de l'indépendance du pouvoir judiciaire⁶⁹. Mais en pratique, l'ombre du président de la République plane constamment sur ce secteur à travers les hommes qu'il y a désignés et les ingérences du ministre de la Justice⁷⁰. À ces obstacles structurels s'ajoutent les salaires dérisoires et les conditions de vie précaires des magistrats, cause majeure de la corruption qui mine la justice⁷¹.

Cette politisation se manifeste surtout au niveau des grandes instances judiciaires. La Cour constitutionnelle est composée des membres désignés dans leur quasi-totalité par la majorité politique au pouvoir. En effet, de ses neuf membres, trois sont nommés par le président de la République, trois par le Parlement et trois par le CSM, ces institutions étant toutes dominées par la MP⁷². De son côté, la Mission de l'OIF note que l'indépendance de la Cour n'est pas totalement garantie puisque positionnée comme organe du pouvoir judiciaire placé sous l'autorité du président de la République (articles 82, 149 et 152 de la constitution)⁷³.

Quant à la Cour de cassation et au Conseil d'État, le gouvernement avait renvoyé à 2016 leur mise en place⁷⁴, suscitant des préoccupations au sujet de la gestion du contentieux électoral, qui relève de ces cours pour les élections locales, urbaines et municipales. Faute de Conseil d'État, les tribunaux administratifs n'existent pas. Pour pallier l'absence de ces juridictions, le gouvernement a rendu publique une mesure provisoire transférant leurs compétences aux tribunaux de grande instance (TGI) ou, à défaut, aux tribunaux de paix (Tripaix). Cependant, ceux-ci sont insuffisamment répartis sur le territoire de la RDC, le pays comptant dans l'ensemble 27 TGI et 45 Tripaix⁷⁵. Cette situation est devenue encore plus complexe avec le découpage territorial qui a augmenté le nombre de provinces.

À la faiblesse du cadre institutionnel s'ajoute l'insuffisance des moyens matériels et des ressources humaines. Les tribunaux fonctionnent dans un état de dénuement chronique sur toute l'étendue du territoire national⁷⁶. La pénurie des magistrats est aussi évidente alors qu'une formation de jugement exige un minimum de quatre magistrats. La CSJ a connu cette situation lors des élections de 2006 et 2011. En conséquence de tout cela, moins de la moitié des recours ont été traités⁷⁷.

Enfin, l'instrumentalisation de la justice est aggravée par le manque d'expérience des magistrats et des avocats en matière électorale. Le contentieux électoral est, en effet, une nouveauté en RDC⁷⁸. Le manque d'expérience en la matière a eu des répercussions négatives sur les décisions judiciaires rendues lors des échéances de 2006 et de 2011⁷⁹. De nombreux recours ont été rejetés, généralement déclarés irrecevables pour de simples questions de procédure⁸⁰. À la base de cette situation, on peut notamment citer l'ignorance de la loi électorale, la mauvaise application de celle-ci par les magistrats, les avocats, les candidats indépendants, ainsi que par les partis et regroupements politiques⁸¹.

Le CSAC aligné, des médias en quête de survie

À l'instar de la CENI, le Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication (CSAC) et les médias publics souffrent d'un déficit chronique d'indépendance et éprouvent d'énormes difficultés à jouer leur rôle dans la consolidation de la démocratie.

Président de l'Union Nationale de la Presse du Congo (UNPC), Joseph-Boucar Kasonga Tshilunde fait un constat amer : «*La RDC connaît un foisonnement des médias depuis la libéralisation politique, mais ceux-ci évoluent dans un cadre juridique quasi obsolète qui nécessite adaptation (sic) au regard des évolutions dans le monde, voire en RDC*»⁸². Les lois régissant le secteur des médias présentent de nombreuses lacunes, notamment en termes de rivalités récurrentes entre le ministère des Médias et le CSAC. Les délits de presse sont toujours réprimés par le Code pénal, ce qui empêche les médias d'exercer pleinement leur rôle de conscience critique de la société. Ces lois souffrent aussi d'un déficit de mesures d'application.

Plus inquiétantes encore sont les conditions socio-économiques dans lesquelles évoluent les médias. Il est presque impossible de financer les activités de la presse avec la vente des journaux et la publicité. Les médias sont dans leur grande majorité la propriété des politiciens ou de leurs partisans, indique une étude de l'Observatoire des médias congolais (OMEC) sur l'audiovisuel public en RD Congo datée de janvier 2015. Par ailleurs, la loi sur l'accès à l'information devant assurer plus de sources—surtout officielles—aux médias, moisis toujours dans les tiroirs du Parlement. «*Plus de 80% des médias sont financés et contrôlés par les hommes politiques ou le pouvoir de l'argent qui en fixent le contenu*», déclare Tshivis Tshivuadi, secrétaire général de l'ONG Journaliste en danger (JED)⁸³. Alignés sur le pouvoir ou sur l'opposition, la plupart des médias congolais vivent de la délation, de l'intoxication, de la politique de la main tendue et de la manipulation. À titre d'illustration, la plupart des chaînes de télévision et de radio justifiant d'une certaine audience—Télé 50, Digital Congo et RTGA, entre autres—appartiennent à des partisans du président Joseph Kabila, lequel jouit également des faveurs de la radiotélévision nationale. En revanche, les chaînes de télévision CCTV et CKTV—cette dernière est fermée par le pouvoir depuis janvier 2015—appartiennent à l'opposant Jean Pierre Bemba. Canal Futur, qui appartient à Vital Kamerhe, est fermé aussi par le même pouvoir depuis 2010. Enfin, depuis leur dissidence de la MP, Moïse Katumbi et Gabriel Kyungu, assistent impuissants à la coupure des signaux de leurs chaînes, Nyota et La Voix du Katanga, à Lubumbashi.

Tableau 3 : Principaux médias congolais et leurs lignes éditoriales

N°	Média	Type	Propriétaire	Qualité, Sponsor/ Obédience politique
01	Le Potentiel	Journal	Modeste Mutinga	Journaliste professionnel/G7
02	Le Soft	Journal	Tryphon Kin-Kiey	Journaliste professionnel/MP
03	Africa News	Journal	Alain Nkoy	V/Pdt CSAC /MP
04	Le Phare	Journal	Polydor Muboyayi	Journaliste professionnel/
06	Forum des As	Journal	Bovery Tusekama	Homme d'affaires/ Ligne éditoriale pro-pouvoir
07	La Prospérité	Journal	Marcel Ngoy	Professionnel des médias/ Proche MP
08	La Tempête des Tropiques	Journal	Alexis Mutanda	Député national UDPS/Pro-opposition
09	La Référence Plus	Journal	André Ipakala	Professionnel des médias/ Ligne flottante
10	RTNC 1,2,3	TV/Radio	Gouvernement	Gouvernement
11	Télé 50	TV/Radio	Jean Marie Kasamba	Journaliste/Ligne pro-pouvoir
12	RTGA	TV/Radio	Pius Muabilu	Député national/Pro-MP
13	Digital Congo	TV/Radio	Majorité présidentielle ⁸⁴	
14	CCTV	TV/Radio	Jean Pierre Bemba	Homme politique/Pro-opposition
15	Nyota	TV/Radio	Moïse Katumbi	Homme politique/Pro-opposition
16	Voix du Katanga	TV/Radio	Gabriel Kyungu	Homme politique/Pro-opposition
17	Congo Web	TV/Radio	Gabriel Shabani	Homme d'affaires/ Indépendant
18	Antenne A	TV	Igal Avivi Meirson	Homme d'affaires/ Indépendant
19	CNTV	TV	Alexis Mutanda	Député national UDPS/
20	Télé 7	TV/Radio	Modeste Mutinga	Journaliste professionnel/G7
21	Afrika TV	TV	Azarias Ruberwa	Homme politique/Ligne flottante
22	Global TV	TV	Nzuzi wa Mbombo	Femme politique/Pro-opposition

N°	Média	Type	Propriétaire	Qualité, Sponsor / Obédience politique
23	Top Congo	Radio	Christian Lusakweno	Journaliste/Ligne éditoriale équilibrée, mais proche du pouvoir
24	Radio Okapi	Radio	ONU	Ligne éditoriale neutre
25	7 sur 7.cd	Internet	Molendo Sakombi	UNC & Front citoyen 2016/ Pro-opposition
26	mediacongo.com	Internet	Richard Ilunga	Entrepreneur/Ligne neutre
27	Internet.com	Internet	Baudoin Amba Wetshi	Journaliste/Pro-opposition
28	Apareco.com	Internet	Honoré Ngbanda	Homme politique/Pro-opposition
29	Digitalcongo.cd	Internet	Majorité présidentielle	

Les journalistes font aussi souvent l'objet de menaces et de harcèlement. Le ministre de la Communication et des Médias, par exemple, a mis en garde les journalistes contre les risques d'être poursuivis pour diffamation concernant Jaynet Kabila, la sœur du président, citée dans l'affaire des Panama Papers⁸⁵.

Le CSAC figure parmi les institutions citoyennes créées par la constitution de 2006 pour garantir la liberté et la protection de la presse. En fin de mandat depuis octobre 2015, après avoir totalisé les quatre ans d'exercice prescrit par sa loi organique, cette institution continue d'exister de fait mais ne remplit plus sa mission⁸⁶. En fin de compte, le CSAC n'a pas su démontrer son indépendance vis-à-vis du pouvoir. À titre d'exemple, après la coupure des signaux de la RTCE et de CKTV par l'ANR en janvier 2015 à Kinshasa, le dossier lui a été transmis en tant qu'instance compétente. Par la suite, le CSAC s'est avéré incapable de prendre une décision, préférant se limiter à une médiation sans fin après avoir entendu les responsables de ces deux médias en février 2015⁸⁷.

En route vers la révision de la constitution ?

La constitution fournit le cadre légal à toutes les institutions du pays. Depuis le début de son deuxième mandat comme président de la République, en décembre 2011, des soupçons pèsent sur Joseph Kabila quant à sa volonté de changer la constitution afin de briguer un troisième mandat. Cela ne serait pas exceptionnel, compte tenu des changements constitutionnels intervenus au Rwanda et au Congo-Brazzaville en 2015. Mais le débat se pose en des termes différents. En

RD Congo, le président Kabila fait face à l'opposition d'une grande partie de la classe politique du pays et à la limitation des mandats présidentiels, verrouillée par l'article 220 de la constitution.

Le président Joseph Kabila n'a jamais dit qu'il voulait rester au pouvoir au-delà de son mandat actuel. En 2007, il a déclaré : «*J'ai donné ma parole d'honneur en promulguant cette constitution, je n'y toucherai donc pas. Le pouvoir use. Il faut savoir s'arrêter*»⁸⁸. Plus récemment, le porte-parole du gouvernement a répété à plusieurs reprises qu'«*en 2016, il y aura un passage de flambeau civilisé entre un président qui sort et un président qui entre. Joseph Kabila n'aurait jamais demandé de réviser la constitution pour qu'il reste au pouvoir (sic)*»⁸⁹. Six mois auparavant, le ministre Mende, le président de l'Assemblée nationale, Aubin Minaku, déclarait que «*Kabila ne changerait pas l'article 70 de la constitution—qui limite le nombre de mandats présidentiels à deux—et qu'il quitterait le pouvoir après la tenue des prochaines élections*»⁹⁰.

Ces propos n'ont pas réussi à calmer les spéculations. Même si le gouvernement n'a pas émis le vœu de changer l'article 70, les propos et attitudes des partisans les plus proches de Kabila tendent plutôt à justifier les soupçons sur son intention de modifier la constitution—ou du moins certaines de ses dispositions. L'exemple le plus cité est la publication, le 27 juin 2013, par Évariste Boshab, alors secrétaire général du PPRD, d'un livre intitulé «*Entre la révision de la Constitution et l'inanition de la nation*», dans lequel il soutient que «*si une constitution ne peut pas changer pour s'adapter aux réalités socio-politiques, il faut s'attendre à la sclérose et au blocage de la vie politique*»⁹¹.

D'autres politiciens ont été plus explicites. Claude Mashala, président fédéral du PPRD/Funa, préconise la suppression de l'alinéa limitant le nombre de mandats du président de la République et appelle à l'organisation d'un référendum⁹². Plusieurs autres politiciens, y compris l'ancien ministre de l'Intérieur Richard Muyej et, par la suite, Aubin Minaku, affirment qu'il est possible de changer la limitation des mandats présidentiels par référendum⁹³. Cette idée a été reprise par le secrétaire général du PPRD, Henri Mova Sakanyi, à l'occasion de la célébration du 45^{ème} anniversaire de Joseph Kabila, le 4 juin 2016. Il a déclaré que «*si le peuple décide d'aller au référendum, on va le faire. La République du Congo l'a fait, le peuple rwandais l'a fait*»⁹⁴. Pendant la visite du président Kabila à Kalemie en juin 2016, il a été accueilli par des foules qui chantaient *Wulema* («*rester longtemps*») et portaient de grandes banderoles affichant «*La Province du Tanganyika vous souhaite la bienvenue et soutient le référendum.*»

En plus de la problématique des mandats présidentiels, plusieurs autres changements constitutionnels ont été effectués ou proposés dans le but de protéger

les intérêts des individus. Ceci a eu un impact négatif sur la jeune constitution. En janvier 2011, en pleine année électorale, la Majorité présidentielle a réussi à modifier huit articles de la constitution, y compris à faire passer le mode de scrutin présidentiel de deux à un seul tour, ce qui rendait l'opposition divisée face au défi— finalement insurmontable— de se réunir derrière un seul candidat. En juin 2014, le gouvernement a effectué une autre révision à travers quatre projets de loi, dont trois portant spécifiquement sur l'organisation des élections présidentielles et législatives, avec un président de la République élu au second tour, et des élections provinciales au suffrage indirect⁹⁵. Déposées sur le bureau de l'Assemblée nationale, ces projets de lois n'ont jamais été soumis au débat en plénière. Ces propositions de révision constitutionnelle réduisent la légitimité des dirigeants et affaiblissent en même temps les institutions nationales et provinciales⁹⁶.

On ne connaît toujours pas la position de Joseph Kabila concernant la question de sa propre succession, quand bien même son insistance à consulter la classe politique à travers le dialogue marque sa volonté de changer tôt ou tard les règles du jeu en manipulant les acteurs politiques. Certes, Joseph Kabila ne s'est jamais exprimé sur le sujet publiquement et directement. En revanche, tout porte à croire qu'au lieu d'afficher clairement ses véritables intentions, il préférerait laisser ses partisans faire des propositions, prendre des initiatives et lancer des ballons d'essai. Entretemps, les élections sont reportées.

IV. LES DIFFÉRENTS ACTEURS ET LEURS INTÉRÊTS

Les entraves d'ordre institutionnel ou technique ne sont que les symptômes d'un problème politique plus profond : un paysage politique caractérisé par des acteurs avec des agendas divergents, voire parfois antagonistes, et une crise de confiance aiguë.

La Majorité présidentielle

Il est difficile d'évoquer les intérêts de la Majorité présidentielle, le pouvoir étant caractérisé par la fragmentation, la multiplicité des centres de décision et la difficulté de définir une stratégie politique cohérente. Mais la question principale reste la gestion de la succession de Joseph Kabila à la tête de l'État. À l'heure actuelle, le gouvernement n'arrive pas à trouver un candidat pour lui succéder, ni à modifier la constitution pour qu'il reste durablement au pouvoir. La stratégie par défaut consiste donc à retarder les élections en attendant qu'une opportunité se présente ou qu'un dauphin émerge ou soit désigné.

Des entretiens avec des sources proches de la présidence de la République et avec plusieurs diplomates accrédités à Kinshasa, ont révélé qu'il n'y a pas encore de stratégie claire pour gérer l'impasse⁹⁷. «*Le président Kabila a besoin de plus de temps pour trouver une stratégie*», explique une source⁹⁸. D'après un autre conseiller, «*Si seulement nous savions ce qu'il faut faire—changer la constitution, par exemple, ou soutenir un dauphin—on le ferait. Mais on n'a pas encore eu cette directive*»⁹⁹.

À court terme, la Majorité présidentielle paraît être en position de force. Face à des menaces de répression brutale, l'opposition n'arrive pas, dans une société fragmentée et victime d'un appareil sécuritaire répressif, à se mobiliser suffisamment pour exercer des pressions décisives sur le gouvernement. Les manifestations du 15 septembre 2015 et du 24 avril 2016 ont rassemblé seulement quelques milliers de participants dans une ville qui compte plus de 10 millions d'habitants. Du coup, les revers politiques ou médiatiques subis par le gouvernement relèvent surtout de ses propres faits, notamment à cause de la répression disproportionnée des manifestations du 15 janvier 2015 et des rafles visant de modestes réunions des activistes de Lucha et de Filimbi.

Néanmoins, à long terme l'horizon paraît plus sombre pour le gouvernement. La stratégie actuelle consisterait à convaincre une partie de l'opposition de participer à un gouvernement d'union nationale chargé de gérer une période de transition avant les prochaines élections. Cette période pourrait s'étendre sur un ou deux ans, mais cela ne résoudra pas pour autant la crise. Bien au contraire, celle-ci risque de s'aggraver. D'autant qu'une combinaison de facteurs pourraient pousser le gouvernement à radicaliser son approche ou à tenir les élections. Parmi ces facteurs, on peut citer, entre autres :

—***L'isolement au niveau national*** : sans un sondage fiable au niveau national, il est difficile d'apprécier la popularité du président Kabila et de son gouvernement. Celui-ci a investi des moyens dans des alliances avec des dirigeants des églises protestantes et des communautés kimbanguiste et musulmane, et avec des musiciens populaires et des syndicats. Cependant, il n'est pas sûr que les membres ou sympathisants de ces groupes soient politiquement proches de leurs dirigeants. En plus, une partie importante de la société civile, et surtout l'Église catholique, s'oppose à une prolongation du mandat de Joseph Kabila¹⁰⁰. En effet, l'Église catholique joue un grand rôle au sein de la société congolaise – environ un tiers des Congolais sont catholiques.¹⁰¹ Elle assure l'éducation de plus ou moins la moitié de la population scolaire du pays et gère entièrement ou partiellement plus de la moitié des hôpitaux¹⁰². Par ailleurs, l'opposition de plus en plus affichée à la révision de la constitution d'une grande partie de l'élite politique congolaise—qui est traditionnellement peu encline à des initiatives risquées

ou idéologiques—est révélatrice de la pression qui va s'intensifier sur Joseph Kabila. En 2015, plusieurs ténors de la Majorité présidentielle ont démissionné pour rejoindre l'opposition, dont le gouverneur du Katanga, le conseiller spécial du chef de l'État en matière de sécurité et dirigeant du deuxième parti le plus important de la majorité, le ministre du Plan, le vice-président de l'Assemblée nationale et le président de l'Assemblée nationale du Katanga.

- L'isolement international : l'isolement du Congo est palpable quand il s'agit des grands bailleurs de fonds. Malgré certaines divergences au niveau du discours, tous les partenaires occidentaux appellent au respect de la constitution, à la tenue des élections dans un délai raisonnable et à l'alternance au pouvoir. Les États-Unis ont déjà commencé à imposer des sanctions en visant le général Célestin Kanyama en juin 2016. L'Union européenne a rappelé, moins durement, le 23 mai 2016, la responsabilité individuelle de tous les acteurs congolais, notamment ceux chargés de la justice et de la sécurité, d'agir dans le strict respect de l'État de droit et des droits humains, faute de quoi ils auraient à en assumer les conséquences¹⁰³.

De plus, le Congo dépend toujours de l'aide internationale. En 2014, les bailleurs de fonds ont dépensé 2,6 milliards de dollars américains au Congo et la mission onusienne a coûté 1,3 milliards de dollars, tandis que le budget national exécuté était d'environ 4,1 milliards de dollars¹⁰⁴. Une grande partie de cette aide est destinée à la santé, à l'éducation, et à l'aide humanitaire. Elle ne peut pas être touchée ou manipulée par la classe politique. En même temps, on remarque que le monde des affaires se dirige désormais vers de nouveaux investisseurs. Depuis 2008, la Chine est devenue le partenaire commercial le plus important du Congo : en 2014, le commerce entre les deux pays représentait 4,33 milliards de dollars, soit 57 % de plus que les échanges avec toute l'Union européenne¹⁰⁵. Depuis 2014, la Chine a annoncé plus de 5 milliards de dollars de nouveaux investissements au Congo et notamment l'achat de la majorité des parts de Tenke Fungurume, l'une des plus importantes mines de cuivre du monde¹⁰⁶. Toutefois, le Congo reste lié à ses partenaires traditionnels. Il aurait aussi besoin de l'assistance des grandes institutions financières internationales pour échapper à la crise financière dans laquelle il se trouve et pour financer les différents barrages d'Inga (ces derniers représentent un enjeu majeur dans la région) ainsi que d'autres grands projets d'infrastructure.

- La crise économique : durant les cinq dernières années, les prix mondiaux des matières premières ont considérablement chuté. Le prix du cuivre a baissé presque de moitié, le cobalt, d'environ 40 %, et le pétrole, de 60 %. Ensemble, ces trois matières premières constituent 98 % des valeurs d'exportation du pays. En mai 2016, le gouvernement a annoncé une réduction de son budget de 22 %, tandis que la valeur du franc congolais s'est dépréciée, passant de 920 à 950FC le dollar

au taux officiel, et à environ 1050 FC sur le marché noir de Kinshasa¹⁰⁷. Une chose est sûre, la crise économique aura un impact sur la popularité du gouvernement et pourrait servir de détonateur dans un contexte politique de plus en plus explosif. Elle constitue aussi un moyen de pression pour les bailleurs de fonds. Le 17 mai 2016, le gouvernement a annoncé qu'il allait solliciter jusqu'à 600 millions de dollars à la Banque mondiale et à la Banque africaine de développement en termes de soutien budgétaire¹⁰⁸.

L'isolement du gouvernement pourrait déboucher sur sa radicalisation. La répression des opposants s'étant accompagnée depuis quelques mois d'une modification de son discours. Lors de la commémoration de la fête de libération nationale du 17 mai 2016, le secrétaire général du PPRD, Henri Mova Sakanyi, a déclaré : «*Nous disons non aux laquais de l'impérialisme qui viennent sous diverses dénominations... On est venu dans le cadre de la guerre pour libérer le pays. Et ce n'est pas encore fini... Aujourd'hui, le peuple congolais est appelé à faire de même, c'est-à-dire, combattre les ennemis qui se préparent à reverser (Sic) le pays dans la rue à travers des mouvements citoyens, tels que Lucha* »¹⁰⁹. Henri Mova, ainsi que d'autres membres du gouvernement, ont déjà commencé à faire appel à l'article 64 de la constitution et à se soulever contre toute personne se dressant contre les institutions.

En juillet 2016, la situation a de nouveau changé quand Kikaya bin Karubi, un envoyé spécial du président Kabila, part aux États-Unis pour améliorer les relations avec le gouvernement américain après que celui-ci ait imposé des sanctions à l'inspecteur de police de Kinshasa. Il est cité dans la presse lorsqu'il déclare que Kabila restera seulement jusqu'aux prochaines élections mais il sera plus explicite lors d'entretiens privés avec les autorités américaines : Kabila ne briguera pas un 3ème mandat et les élections seront reportées.¹¹⁰ Ce foisonnement d'opinions confirme l'image d'un gouvernement manquant d'assurance et bourré de contradictions.



Graphique 1 : Banderole sur la route de Kalemie, dans la province du Tanganyika, lors de l'arrivée du président Kabila en juin 2016

L'opposition

Pour l'opposition, les élections constituent l'objectif principal, quand bien même celles-ci n'évoquent pour le moment que des incertitudes. Compte tenu du mode de scrutin pour la présidentielle, l'opposition a intérêt à trouver un accord sur un candidat unique afin d'optimiser ses chances, mais aussi à repousser cette lutte jusqu'au moment de la campagne électorale. Elle a raison d'insister sur les élections et de critiquer les tergiversations du gouvernement mais, au stade actuel, elle a du mal à organiser une grande mobilisation populaire à même de le contraindre à mettre en place ces élections.

Les divisions sont évidentes au sein des partis politiques de l'opposition, comme c'est aussi le cas entre eux. L'UDPS, le parti le plus ancien de l'opposition, a souffert et souffre encore de clivages internes profonds. Après les élections de 2011, elle a radié 33 de ses 41 députés nationaux élus, pour leur refus de boycotter l'Assemblée nationale. Le secrétaire général, Jacquemin Shabani, est limogé en septembre 2012. Le directeur de cabinet d'Étienne Tshisekedi, Albert Moleka, quitte le parti en mars 2015. Tshisekedi, lui-même, tombe malade en août 2014 et se trouve dès lors hospitalisé à Bruxelles. À présent, le parti est tellement divisé que la disparition de son dirigeant, âgé maintenant de 83 ans, pourrait conduire à son éclatement.

Actuellement, l'opposition est constituée de trois ailes : la Dynamique de l'opposition, qui inclut l'UNC, l'ECIDE et le MLC, ainsi que plusieurs autres partis politiques, le Groupe des 7, d'anciens partis de la majorité qui ont rejoint l'opposition en septembre 2015 et l'UDPS. Entre ces trois groupes, existent des

divergences d'opinion et de stratégie, mais surtout une guerre de pouvoir entre certaines personnalités :

- **Le G7** a exprimé son soutien à la candidature de Moïse Katumbi à la présidence de la République le 30 mars 2016, ce dernier plaidant personnellement en faveur des primaires au sein de l'opposition. Le G7 a proposé des négociations directes entre l'opposition et le gouvernement dans un cadre restreint et focalisé sur les questions techniques électorales. Il a rejeté le dialogue proposé par le gouvernement parce qu'il pourrait conduire à la modification de la constitution et à un gouvernement de transition. Il a demandé que Joseph Kabila quitte le pouvoir à la fin de son mandat, le 19 décembre, et laisse l'intérim au président du Sénat pour une période de 120 jours afin d'organiser les élections.
- **La Dynamique de l'opposition** est un regroupement disparate de partis politiques qui tient au respect de la constitution et à l'organisation des élections en 2016. Elle a éclaté le 1er mai 2016, quand plusieurs petits partis regroupés désormais au sein de l'Alternance pour la République (AR)—constituée notamment de ECCO, ENVOL, SCODE, MPCR, MLP et ATD—ont exprimé leur soutien à la candidature de Moïse Katumbi pour la présidentielle. Pour leur part, les ténors de la Dynamique—Vital Kamerhe, Martin Fayulu et Eve Bazaiba—pensent qu'il est trop tôt pour parler des candidats à l'élection présidentielle, du fait que cela pourrait diviser l'opposition. Ils rejettent le dialogue proposé par le gouvernement et préconisent une commission tripartite entre la CENI, l'opposition et le gouvernement pour discuter des questions techniques liées au processus électoral.
- **L'UDPS** soutiendra sans doute Étienne Tshisekedi pour la présidentielle. Elle est plutôt favorable au dialogue proposé par le gouvernement—bien qu'elle pose des conditions au point que l'on peut se demander si les deux partis parlent de la même chose. Elle mène depuis 2015 des discussions préparatoires avec la Majorité présidentielle, mais se méfie du facilitateur Edem Kodjo. Elle demande l'élargissement de la facilitation à un panel similaire à celui proposé par le G7.

Les différentes positions exprimées au sein de l'opposition se sont rapprochées un peu au moment du conclave tenu du 8 au 9 juin à Bruxelles, sous la direction d'Étienne Tshisekedi, en créant le Rassemblement pour la défense des valeurs de la République, mais sans la participation de l'UNC et de l'MLC.¹¹¹ Dans leur déclaration, plus de 80 délégués des partis politiques¹¹² et de la société civile ont adhéré au principe du dialogue conformément à la lettre et à l'esprit de la

résolution 2277 du Conseil de sécurité, sous la facilitation de l'UA élargie à un panel international. Cependant, ils ont aussi rejeté le dialogue tel que convoqué par le président Joseph Kabila dans son ordonnance de novembre 2015. Au moment de la publication de ce rapport, la position du Rassemblement restait ambiguë : elle acceptait le dialogue, tout en insistant que ce n'était pas le dialogue proposé par Kabila qui les intéressait.

Derrière cette logique legaliste se cache un calcul politique. Beaucoup d'acteurs de l'opposition doutent que Kabila lâche le pouvoir sans être contraint de le faire. En allant au dialogue, l'opposition, déjà divisée, risque de se fragmenter davantage. En s'abstenant, elle parie sur sa capacité de mobiliser la population, visant d'abord les dates du 31 juillet, 19 septembre et 20 décembre 2016 pour des manifestations.¹¹³

Le défi majeur pour l'opposition reste sa faible capacité à mettre en place des manifestations de grande envergure à Kinshasa ou dans les provinces, ce qui constitue un handicap. Par ailleurs, le gouvernement a emprisonné de nombreux activistes des droits humains et de l'opposition depuis janvier 2015 et a entravé les déplacements d'opposants comme Vital Kamerhe, Martin Fayulu et Delly Sessanga à l'intérieur du pays. Cette faiblesse s'est aggravée quand l'UDPS a décidé—ce parti bénéficie de la plus grande expérience en matière de manifestations—de se tenir à l'écart des manifestations. Elle s'est encore davantage accrue en janvier 2016, quand l'Église catholique a refusé de se joindre aux manifestations de l'opposition.

L'exception pourrait cependant venir du Katanga. En mai 2016, le gouvernement a lancé une investigation contre l'ancien gouverneur Moïse Katumbi, vraisemblablement pour des raisons politiques. Il l'accuse de recruter des mercenaires. À cet effet, l'opposant a été convoqué par le parquet le 9 mai 2016. À trois reprises, de grandes foules l'y ont accompagné en guise de solidarité, provoquant des accrochages avec la police. Si le gouvernement décidait d'arrêter Katumbi, la situation au Katanga pourrait rapidement dégénérer.

La communauté internationale

Dans l'ensemble, la communauté internationale est divisée entre les bailleurs de fonds occidentaux, qui exigent pour la plupart la tenue des élections et le départ du président Kabila, mais qui ont du mal à faire suivre leurs discours par des actes, et les dirigeants de la région, qui ont plus d'influence à Kinshasa, mais qui hésitent à s'en servir.

Les bailleurs de fonds occidentaux sont unanimes sur la nécessité de respecter la constitution et le bien-fondé de l’alternance au pouvoir, mais ils divergent sur la stratégie politique à adopter. Dans leurs interventions devant le Conseil de sécurité en mars 2016, la France et la Belgique ont insisté sur le respect de la constitution, tandis que les États-Unis et la Grande Bretagne ont souligné que les élections devaient avoir lieu en 2016, ce qui paraît techniquement impossible pour beaucoup d’autres bailleurs.

Les États-Unis, qui ont pris sans doute la position la plus offensive contre le gouvernement de Kinshasa, prônent aussi des sanctions contre les dirigeants congolais responsables de la répression violente des manifestations politiques et des entraves au processus démocratique. Dans leurs discours, les députés européens et leurs homologues des pays d’Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) ne sont pas non plus en reste. Dans une résolution approuvée à l’unanimité, ils condamnent tous les actes de violence politique et appellent à un «*déroulement réussi et en temps opportun des élections, qui seront cruciales pour la stabilité et le développement à long terme du pays et de la région entière*»¹¹⁴. Par ailleurs, dans une résolution, les députés européens ont souligné que «*Le Président Kabila, au pouvoir depuis 2001, est tenu de démissionner le 20 décembre 2016 étant donné que le mandat du Président de la RDC est limité à deux mandats en vertu de la Constitution congolaise. En n’ayant pas encore déclaré qu’il le ferait, le Président Kabila contribue à exacerber les tensions politiques dans le pays*»¹¹⁵. Enfin, le Conseil de sécurité, par sa résolution 2293 du 23 juin 2016, a exhorté le gouvernement congolais et toutes les autres parties concernées à créer les conditions nécessaires pour que le processus électoral soit libre, juste, crédible, ouvert, transparent, pacifique et conforme à la constitution congolaise.

Toutefois, en réalité les pays de l’Union européenne—qui doit prendre des décisions consensuelles sur des sanctions – hésitent encore à prendre des mesures concrètes. Certains membres sont sceptiques par rapport à l’utilité des sanctions, et déclarent en privé qu’il faudrait que la situation sécuritaire se dégrade véritablement pour qu’ils préconisent des sanctions.¹¹⁶

La plus grande division existe vraisemblablement entre les attentes de l’opposition et la capacité d’agir ou la volonté des bailleurs de fonds. Pour beaucoup d’opposants, les pays occidentaux -surtout les États-Unis—ont la capacité de susciter des changements à Kinshasa. L’année passée, les dirigeants de l’opposition ont effectué de nombreux voyages en Europe et aux États-Unis, beaucoup plus qu’à l’intérieur du Congo, bien que cela soit en partie dû aux restrictions de déplacements en RDC. Depuis 2013, Moïse Katumbi multiplie les efforts pour influencer le gouvernement américain.¹¹⁷ La stratégie de l’ancien gouverneur surestime non seulement sa capacité à influencer le gouvernement

américain et la volonté de Washington de s'impliquer au Congo, mais renforce aussi la conviction de beaucoup de dirigeants congolais qu'il existe un complot américain contre Joseph Kabila.

Pour leur part, beaucoup de diplomates occidentaux pensent que la balle est plutôt dans le camp de l'opposition. «*Nous avons assez peu d'influence à Kinshasa*», explique l'un d'eux. Il ajoute : «*Nous pouvons imposer des sanctions contre [le général] Kanyama, bien sûr, et peut-être contre Kalev Mutond, [directeur de l'Agence nationale des renseignements]. La plupart de notre aide financière est humanitaire et il est donc difficile de manœuvrer. Je pense que le plus grand rôle que nous pouvons jouer est symbolique.*»¹¹⁸ Cette opinion reflète en partie la réalité, du fait que les bailleurs de fonds financent assez peu le pays en dehors de l'aide humanitaire et du soutien aux secteurs de l'éducation et de la santé. Mais cette approche est aussi l'indice d'un manque de volonté politique et d'intérêt pour le Congo en Europe et aux États-Unis.

Les pays de la région, bien que beaucoup moins engagés dans le domaine de l'aide humanitaire et du développement, ont souvent plus d'influence à Kinshasa. L'Angola coopère avec le Congo dans la sécurité et l'exploitation pétrolière et ses forces de sécurité suivent de près la situation sécuritaire et politique du pays. L'Afrique du Sud est parmi les partenaires commerciaux les plus importants du Congo, et son gouvernement a fourni plus d'1 milliard de dollars à titre d'aide au gouvernement congolais depuis 2001¹¹⁹.

Dans l'ensemble, les pays de la région sont peu intéressés par le respect de la constitution. Le Rwanda et le Congo-Brazzaville ont modifié leurs constitutions pour prolonger les mandats de leurs présidents. Pour l'Angola, l'Afrique de Sud et les autres alliés régionaux du Congo, l'enjeu le plus important est la stabilité et les intérêts économiques. En 2011, l'Angola et l'Afrique du Sud ont fait des propositions intéressantes aux opposants de Joseph Kabila avant les élections. Mais lorsqu'en juin de la même année, Kinshasa a décidé de renvoyer le contentieux sur le pétrole offshore à plus tard— le gouvernement congolais avait soumis pour arbitrage un dossier à l'ONU en 2009 —, l'Angola a coupé son soutien à l'opposition. De la même manière, l'Afrique du Sud a tenu des pourparlers avec Étienne Tshisekedi avant que Kinshasa signe des accords avec Pretoria sur la construction du barrage d'Inga, qui devrait fournir de l'électricité à l'Afrique du Sud. L'Angola a récemment exprimé son mécontentement en matière de coopération pétrolière avec le Congo alors que le président Jacob Zuma a encouragé Kabila à quitter le pouvoir après son deuxième mandat, mais les deux pays semblent se limiter à une position d'observateur¹²⁰.

V. À LA RECHERCHE D'UN COMPROMIS DIFFICILE

Sans un compromis sur le processus électoral, la situation sécuritaire et politique du pays risque d'empirer considérablement. Plus on laisse passer le 20 décembre sans processus consensuel pour trouver une issue à l'impasse actuelle, plus on sortira du schéma constitutionnel et on sombrera dans l'incertitude et l'illégitimité. On peut s'attendre à une intensification des manifestations et à des opérations de répression sanglantes. La crise politique aura certainement des répercussions sur les activités des groupes armés à l'est du pays. Ceux-ci sont souvent liés aux élites politiques nationales et régionales qui perçoivent souvent l'instabilité politique comme une opportunité militaire.

Nos recommandations :

Dialogue

Le Président Joseph Kabila devraient mettre fin à l'agitation politique en annonçant qu'il ne sera pas candidat à la prochaine élection présidentielle et que celle-ci aura lieu en 2017 selon un calendrier publié par la CENI. Cette déclaration pourrait être renforcée si le gouvernement invite l'opposition à participer largement à la gestion électorale en nommant des nouveaux membres à la CENI.

Les élections ne pouvant se tenir en 2016, les acteurs congolais sont condamnés à dialoguer afin d'arriver à un consensus sur la voie à suivre. Malgré les divergences sur le format et le contenu de ce forum, tous les acteurs s'accordent, avec des nuances, sur le principe des négociations. Ils devraient maintenant trouver un compromis pour entamer les pourparlers et éviter des retards supplémentaires. Le gouvernement devrait faire en sorte que le format des négociations soit plus rassurant. Il a déjà accepté une facilitation élargie, il devrait maintenant proposer une liste restreinte des invités et un agenda clair. De son côté, l'opposition doit assouplir ses conditions, accepter le dialogue et renoncer à la stratégie du chaos : la recomposition de la CENI et de la Cour constitutionnelle, ainsi que l'organisation du calendrier électoral devraient être des objectifs et non des conditions pour le dialogue. S'il advenait que le dialogue marque le pas et prenne une mauvaise tournure, l'opposition pourrait toujours quitter la table des négociations. Ne pas dialoguer est plus risqué que le faire.

Pour débloquer le processus et arriver au dialogue, une impulsion extérieure est nécessaire, comme le préconise la résolution 2277 du Conseil de sécurité de l'ONU. À cet effet, l'initiative revient à l'Union africaine, en qualité de facilitateur officiel. Compte tenu du manque de confiance générale envers Edem Kodjo, la présidente de

la Commission de l'Union africaine, Nkosazana Dlamini Zuma—ou son successeur qui devrait être désigné en janvier 2017—doit s'engager à concrétiser les engagements de l'Union africaine et trouver un compromis sur la désignation du facilitateur. En même temps, le dialogue devrait devenir la priorité pour tous les envoyés spéciaux, les pays de la région, les personnalités internationales influentes, ainsi que pour les membres du Comité des sages de l'Union africaine.

Élections

La révision du fichier électoral reste l'étape cruciale qui déterminera la suite du processus électoral. Aucun effort ne doit être ménagé pour garantir la transparence de cette opération et abréger, en toute objectivité, la durée de sa réalisation. Après évaluation du processus électoral tel qu'exigé par la Cour constitutionnelle, la CENI devrait, conformément à la résolution 2277, procéder à la publication d'un calendrier complet révisé couvrant la totalité du cycle électoral.

Dans la perspective de cette révision du fichier électoral et de l'organisation des scrutins, le gouvernement est appelé à pourvoir la CENI en moyens financiers, en matériels et logistiques adéquats. Compte tenu des difficultés qu'éprouve la RDC à faire face au budget électoral, le gouvernement doit prioriser les élections présidentielles, législatives nationales et provinciales, et renvoyer les autres élections à une date ultérieure. Une telle option pourrait aussi décrier les tensions actuelles.

Toutes les parties prenantes du processus électoral doivent commencer à mettre en place des équipes d'observation et un système de compilation parallèle des votes pour empêcher une situation similaire à celle de 2011, où personne ne connaissait les vrais résultats du scrutin. De plus, les bailleurs de fonds devraient financer des sondages publics au niveau national pour informer les candidats sur les grandes tendances de l'opinion—par exemple, sur la révision constitutionnelle et les opérations militaires—de façon à disposer de données de référence permettant d'évaluer les enjeux. La MONUSCO, qui n'a qu'une unité électorale restreinte et peu d'officiers électoraux sur le terrain, doit renforcer son personnel et insister sur la publication régulière de rapports techniques et sur le respect des droits humains en relation avec le processus électoral. L'Union européenne et le Centre Carter devraient envoyer des missions préparatoires d'observation électorale, ce qui pourrait aussi contribuer à exercer davantage de pression sur la CENI et la classe politique locale pour avoir des élections apaisées. La priorité devrait également être accordée au renforcement de la capacité des missions nationales d'observation des élections pour leur permettre d'améliorer leurs programmes d'éducation électorale et de déployer des équipes techniquement formées et bien équipées dans le plus grand nombre de bureaux de vote possible.

Espace et libertés civiles

Un certain nombre d'activistes et de membres de l'opposition ont été arrêtés arbitrairement depuis janvier 2015, la liberté de mouvement de certains opposants a été restreinte et plusieurs manifestations ont été interdites ou dispersées. Pour assurer un climat de confiance, le gouvernement devrait libérer les prisonniers politiques. Conformément à la constitution, les autorités nationales et locales ne devraient pas interdire la tenue de manifestations pacifiques sans raisons valables ; les manifestants ont seulement le devoir légal d'informer les autorités de leur rassemblement dans un délai raisonnable.

Le mandat de la MONUSCO a changé avec la résolution 2277. Celle-ci demande à la Mission de protéger les civils qui se trouvent en situation de danger imminent, y compris dans le contexte des élections. La Mission devrait mettre en place une stratégie pour la mise en œuvre de ce mandat en redéployant ses troupes et en fournissant des règles d'engagement claires. Jusqu'en juillet 2016, cette stratégie n'existe pas encore.

La mobilisation de masse sera un facteur déterminant pour la réussite de ce processus électoral. Avec un encadrement approprié, ce genre de mobilisation peut faire suffisamment pression pour contraindre les dirigeants politiques à privilégier l'intérêt public. Toutefois, les manifestations peuvent être manipulées, tout comme elles peuvent **dégénérer**. Il revient donc à tous de faire preuve de responsabilité. Tous les acteurs devraient signer un code de bonne conduite électorale avec la CENI. Le dialogue politique devrait inclure aussi une restructuration du CSAC et un renforcement de la Commission nationale des droits humains (CNDH).

Enfin, les cours et les tribunaux doivent contribuer à renforcer la crédibilité du processus électoral en étant suffisamment indépendants pour permettre ainsi le traitement du contentieux électoral. Ce sujet étant une nouveauté en RDC, une formation de mise à niveau serait utile pour les magistrats afin de les doter des matériaux nécessaires qui leur donneraient la possibilité de s'acquitter avec compétence et dévouement de leur mission. Ainsi, ils éviteraient de mal gérer le contentieux électoral, ce qui a été la caractéristique des processus électoraux de 2006 et 2011.

Sanctions

En raison de la répression des manifestations, des arrestations et des restrictions des libertés civiles, les bailleurs de fonds ont raison d'envisager des sanctions ciblées et progressives—gel des avoirs et interdiction des déplacements—contre les responsables directs de la violence. Depuis le 23 juin 2016, le Département américain du Trésor a sanctionné le général Célestin Kanyama, en gelant ses biens et avoirs aux États-Unis. Il a appelé toute entité américaine à ne pas effectuer de transactions avec lui. Si les violations ne s'arrêtent pas, les sanctions devraient cibler des responsables plus haut

placés. Il est crucial qu'il y ait une vision et un discours communs sur la question des sanctions entre les États-Unis et leurs partenaires européens.

L'Union européenne devrait aussi passer une résolution pour imposer des sanctions contre des individus responsable de la violence électorale. Pour les élites congolaises, qui ont des liens économiques et familiaux forts avec l'Europe, cette décision aurait beaucoup d'effets. L'Union européenne devrait aussi renforcer le dialogue avec le gouvernement, conformément à l'article 8 de l'Accord de Cotonou, au sujet des violations des droits humains et des entraves au processus électoral. Même s'il est trop tôt pour évoquer une suspension des aides en se basant sur l'article 96, il doit être clairement entendu qu'une dérive persistante mettra en danger le partenariat.

En général, les différents bailleurs de fonds devraient communiquer formellement sur les éventuelles conséquences d'un « glissement » électoral si, au-delà du 19 décembre, aucun dialogue crédible n'était entamé. Cela devrait inclure l'arrêt de la coopération militaire entre la MONUSCO et les FARDC, ainsi que la suspension de la formation militaire aux FARDC par les partenaires bilatéraux dont le programme International Military Training and Education (IMET) des États-Unis, la formation des officiers et sous-officiers par l'armée française, ainsi que les différentes formations conduites par l'armée belge. D'autres mesures peuvent aussi être envisagées, à condition qu'elles n'aient pas d'impact néfaste sur la population locale à court terme. C'est le cas, par exemple, de la suspension d'importants dons et prêts visant la réhabilitation et la construction d'infrastructures comme le barrage d'Inga.

ANNEXE

LISTE DES PRISONNIERS D'OPINION DEPUIS JANVIER 2015

1. Jean-Claude Muyambo : président du parti politique SCODE et ancien bâtonnier au barreau de Lubumbashi. Arrêté à Kinshasa le 20 janvier 2015, il est toujours détenu à la prison centrale de Kinshasa.

2. Christopher Ngoyi : défenseur des droits humains. Arrêté le 21 janvier 2015, il est toujours détenu à la prison centrale de Kinshasa.

3. Ernest Kyaviro : chef d'opposition au Nord-Kivu. Arrêté à Goma le 22 janvier 2015 et transféré à Kinshasa, il a été libéré le 6 juillet 2016 après 17 mois de détention à la prison centrale de Kinshasa.

4. Fred Bauma : activiste de Lucha. Arrêté à Kinshasa le 15 mars 2015, il est détenu à la prison centrale de Kinshasa après 50 jours passés à l'ANR.

5. Yves Makwambala : assimilé aux activistes de Lucha. Arrêté à Kinshasa le 15 mars 2015, il est détenu à la prison centrale de Kinshasa après 40 jours passés à l'ANR.

6. Jean-Marie Kalonji : coordonnateur du mouvement pro-démocratie Quatrième Voix. Arrêté le 15 décembre 2015, il quitte l'ANR le 25 avril 2016 pour la prison centrale de Kinshasa.

7. Bienvenu Matumo : activiste de Lucha. Arrêté le 16 février 2016, il est transféré à la prison centrale de Kinshasa après 3 jours passés à l'ANR. Il a été condamné le 20 mai à 12 mois de prison et à 100 000 FC d'amende pour incitation à la désobéissance et diffusion de fausses rumeurs. Le procès est en appel.

8. Marc Héritier Kapitene : activiste de Lucha. Arrêté le 16 février 2016, il est transféré à la prison centrale de Kinshasa après 3 jours passés à l'ANR. Il a été condamné le 20 mai à 12 mois de prison et à 100 000 FC d'amende pour incitation à la désobéissance et diffusion de fausses rumeurs. Le procès est en appel.

9. Victor Tesongo : militant du parti politique UNC. Arrêté dans la nuit du 15 février 2016, il est transféré à la prison centrale de Kinshasa après 4 jours passés à l'ANR. Il a été condamné le 20 mai à 12 mois de prison et à 100 000FC d'amende pour incitation à la désobéissance et diffusion de fausses rumeurs. Le procès est en appel.

10. Huit Mulongo : ancien Directeur de cabinet de Moïse Katumbi, il est arrêté à Lubumbashi le 22 avril 2016. Après quelques jours passés dans les locaux de l'ANR, il est aujourd'hui détenu à la prison centrale de la Kasapa.

11. Idi Sefu : garde du corps de Moïse Katumbi. Arrêté le 24 avril 2016 à Lubumbashi avec Darly Lewis, il a été transféré à l'ANR à Kinshasa, puis au parquet. Il est toujours détenu et est actuellement incarcéré à la prison centrale de Kinshasa.

12. Yannick Kabinda : garde du corps de Moïse Katumbi. Arrêté le 24 avril 2016 à Lubumbashi avec Darly Lewis, il a été transféré à l'ANR à Kinshasa, puis au parquet. Il est toujours détenu et est actuellement incarcéré à la prison centrale de Kinshasa.

13. Franck Mwashila : garde du corps de Moïse Katumbi. Arrêté le 24 avril 2016 à Lubumbashi avec Darly Lewis, il a été transféré à l'ANR à Kinshasa,

puis au parquet. Toujours en détention, il est actuellement incarcéré à la prison centrale de Kinshasa.

14. Aaron Ngwashi : Un des anciens gardes de sécurité de Katumbi arrêté à Lubumbashi le 5 mai 2016. Détenu dans un tribunal militaire, avant d'être transféré auprès de l'ANR à Lubumbashi, puis à l'ANR de Kinshasa où il est toujours en détention, sans chef d'inculpation.

15. Jean de dieu Kilima : membre du collectif Filimbi et de la coordination du Front Citoyen 2016, un rassemblement de citoyens congolais, des organisations de la société civile, des confessions religieuses et des organisations politiques qui militent pour le strict respect de la constitution. Arrêté le 8 juillet 2016 par des agents de renseignements à Kisangani lors d'une conférence de presse du Front Citoyen 2016 pour exiger la convocation de l'élection présidentielle le 19 septembre 2016 et lancer la campagne de sensibilisation citoyenne sur certains articles de la Constitution. Transféré à Kinshasa le 12 juillet, il a été détenu par l'agence de renseignements avant d'être envoyé devant le parquet le 18 juillet. Il a été transféré depuis le 22 juillet à la prison centrale de Kinshasa et est accusé de complot contre l'autorité de l'Etat.

Sources : Human Rights Watch (monitoring du 23 mai 2016) et autres recoupements.

NOTES DE FIN DE TEXTE

¹La majorité est constituée au départ par une formation d'environ 260 députés issus d'une vingtaine de partis politiques disposant d'au moins 4 députés: PPRD (62), PPPD (29), MSR (27), PALU (19), AFDC (15), ARC (16), MIP (11), ECT (11), RRC (11), ADH (7), PDC (7), UDCO (7), UNADEF (6), UNAFEC (6), NAD (5), CCU (5), UCP (5), CPR (5), COFEDEC (4), ACCO (4), MCR (4). Gravitaient autour de cette formation plusieurs autres petits partis politiques composés d'un à trois députés et d'indépendants. Au total, la Chambre basse compte une vingtaine d'indépendants. Ces données ont un peu changé avec la dissidence du Groupe des 7 en septembre 2015: MSR (27), ARC (16), PDC (7), UNADEF (6), UNAFEC (6), ACCO (4), MSDD (2). Les différents services de l'Assemblée nationale contactés par le GEC se sont abstenus d'informer sur la configuration réelle des forces politiques au sein de la Chambre basse. Il reste que la MP est toujours majoritaire.

²République démocratique du Congo: Rapport final, Élections présidentielles et législatives, le 28 novembre 2011, Mission d'Observation Électorale de l'Union européenne; The Carter Center, Presidential and Legislative Elections in the Democratic Republic of the Congo November 28, 2011, Final Report.

³Déclaration lue par l'archevêque de Kinshasa, le cardinal Monsengwo, le lundi 12 décembre 2011 devant la presse nationale et internationale au Centre catholique Lindonge de Limeté ; communiqué de presse de la Mission d'Observation Électorale de l'Union européenne, le 13 décembre 2011.

⁴Kamerhe a soumis une plainte auprès de la Cour suprême et il a été débouté.

⁵Human Rights Watch, « RD Congo : 24 morts depuis l'annonce du résultat de l'élection présidentielle », Kinshasa, le 22/12/2011.

⁶Johnny Hogg, "DR Congo forces killed at least 33 during polls: UN," Reuters, le 20 mars 2012.

⁷S.P.F Affaires étrangères. Réaction de la Belgique à la proclamation des résultats définitifs des élections présidentielles en RDC, <http://diplomatie.belgium.be>.

⁸Jeune Afrique, RDC : Situation explosive selon Juppé, le Centre Carter note de graves irrégularités, <http://www.jeuneafrique.com>.

⁹Arrêt n°0089 de la Cour constitutionnelle du 8 septembre 2015.

¹⁰Interview de Corneille Nangaa, le 6 avril 2016, à Kinshasa.

¹¹Citation du rapport du groupe des experts de l'ONU.

¹²Les Concertations créent une scission au sein d'un autre parti de l'opposition, le MLC de Jean-Pierre Bemba, qui se trouve actuellement détenu à la Cour pénale internationale de La Haye. L'ancien secrétaire général du parti, Thomas Luhaka, crée le MLC-Libéral, tandis qu'Evé Bazaïba devient la nouvelle secrétaire générale du MLC. Luhaka participe aux concertations, Bazaïba n'y participe pas.

¹³Rapport général des Concertations nationales

¹⁴Okende S., C., *Leadership et jeu politique en RD-Congo : l'audace d'une révolution substantielle !*, Saint-

Denis, Edilivre, Novembre 2015, p.275.

¹⁵Ibidem.

¹⁶In, « Kabila tance M. Mutinga : ou tu es avec nous ou tu es contre nous », tshangu.com & Le Potentiel, le 22/03/2014 ; sn, « Causerie morale du Président Kabila à la majorité présidentielle » Kingakati, le 20 mars 2014 », in Congo News, www.7sur7.cd, le 28/03/2014.

¹⁷Okende S., C., op.cit., p.276.

¹⁸C'était l'opinion du démographe, Grégoire Kankwenda, dans une présentation en 2010. «RDC: et maintenant, le recensement?», Pierre Boisselet dans Jeune Afrique, le 28 janvier 2015. Célestin Vunabandi, ministre du Plan, a partagé cette opinion en 2013. Célestin Vunabandi: «Trois ans suffissent pour l'opération de recensement général de la population en RDC.»

¹⁹Valentin Mubake, cité in Ngoma B.E., Otemikongo M.J., et Moswa M.L., *Démocratie et participation à la vie politique : une évaluation des premiers pas dans la IIIème République*, Johannesburg, AFRIMAP & OSISA, Novembre 2010, p.86.

²⁰« Kinshasa : au moins 42 morts depuis lundi dans des manifestations », AFP le 20/01/2015

²¹Radio Okapi, « RDC : Lambert Mende annonce le rétablissement d'Internet dans «des heures qui suivent», le 6 février 2015.

²²Déclaration, à l'ouverture de la conférence de presse, du ministre Lambert Mende du 5 février 2015.

²³Après avoir renoué avec Moïse Katumbi, dont il était l'un des redoutables pourfendeurs, il s'est avéré actif dans la préparation des dites manifestations et a même effectué le déplacement de Kinshasa pour ça. Le dossier civil à sa charge, pour abus de confiance dans une transaction immobilière, ne justifie pas son sort.

²⁴Cessou, S., « RDC : Fred Bauma et Yves Makwambala, la jeunesse congolaise menacée », www.amnesty.fr, le 6/12/2015.

²⁵Lettre du G7, le 14 septembre 2015.

²⁶Pierre Lumbi Okongo, dirigeant du deuxième parti politique le plus important de la MP (MSR) et conseiller spécial en matière de sécurité ; Olivier Kamitatu Etsu, ministre du Plan; Charles Mwando Simba, ancien ministre de la Défense et vice-président de l'Assemblée nationale ; Gabriel Kyungu wa Kumwanza, président de l'Assemblée provinciale de l'ancienne province du Katanga, l'un des 13 parlementaires fermement opposés à Mobutu et cofondateur de l'UDPS ; José Endundo Bononge, ancien ministre et homme d'affaires influent et Christophe Lutundula, député national.

²⁷Interview téléphonique avec #4A, le 12 décembre 2015; interview avec #8, à Kinshasa, le 3 décembre 2015.

²⁸Ce regroupement inclut les partis dont les députés nationaux Delly Sesanga, Franck Diongo et Jean-Claude Vuemba sont les dirigeants.

²⁹Le 16 février marque l'anniversaire de la Marche des chrétiens de 1992, quand les laïcs de l'Église catholique ont manifesté en masse contre la dictature de Mobutu Sese Seko et pour la réouverture de la Conférence nationale souveraine.

³⁰« U.S. Embassy Concerned about Reported False Accusations of Mercenary Activities, », Ambassade des États-Unis en RD Congo, le 5 mai 2016.

³¹Interview téléphonique #41A, le 20 mai 2016.

³²Katumbi emploie depuis plusieurs années Akin & Gump pour représenter ses intérêts à Washington DC. En 2015, il a aussi créé une ONG, United for Africa's Democratic Future, avec plusieurs anciens haut fonctionnaires américains qui écrivent des articles d'opinion dans la presse américaine. Cela inclut Johnnie Carson, l'ancien secrétaire d'État adjoint pour l'Afrique; le général James Jones, l'ancien conseiller spécial en matière de sécurité; et James Glassman, un ancien sous-secrétaire d'État pour la diplomatie et les affaires publiques.

³³En effet, des sources proches de Katumbi signalent qu'il n'était pas si malade mais que le gouvernement a jugé plus facile de l'encourager de partir en exil que de continuer à fomenter des manifestations en RDC. Katumbi, pour sa part, a jugé qu'il pourrait avoir un plus grand impact à l'étranger qu'en prison.

³⁴Le Président Kabila suscitent des doutes en proposant une réflexion sur un nouveau système électoral avec des modes de scrutin « peu coûteux comme c'est le cas dans d'autres pays », ce qui est interprété par beaucoup comme une référence à l'Angola et l'Afrique du Sud qui élisent le chef de l'État indirectement. Le chef de l'État s'adresse à la nation, le 28 novembre 2015.

³⁵Interview #11A, à Kinshasa, le 5 avril 2016; interview #21A, à Kinshasa, le 4 avril 2016; interview téléphonique #20A, le 10 mai 2016.

³⁶Interview téléphonique #12A, le 2 mai 2016.

³⁷Interview #9A de Félix Tshisekedi, le secrétaire exécutif en charge des Relations extérieures de l'UDPS, le 2 décembre 2015.

³⁸Interview #1A, à Kinshasa, le 3 décembre 2016.

³⁹Interview #14A d'un haut fonctionnaire de l'ONU à New York, le 19 décembre 2015.

⁴⁰Interview téléphonique #2A, le 30 mars 2016.

⁴¹Déclaration de la Dynamique de l'opposition, le 11 avril 2016. Dans un autre communiqué conjoint du G7 et de la Dynamique de l'opposition, elle déplore, en l'occurrence, « que le communiqué de presse de Madame la présidente de la Commission de l'UA ne fait nullement allusion à la constitution de la RDC et aux questions majeures relatives à la démocratie, aux élections et à l'État de droit, pourtant érigées en valeurs absolues par les textes fondamentaux de l'Union africaine, plus particulièrement par son Acte constitutif, la Charte africaine des droits de l'Homme et des Peuples et par celle de la démocratie, des élections et de la gouvernance. » Déclaration conjointe du G7 et de la Dynamique de l'opposition, le 18 janvier 2016.

⁴²Entretien #6B, à Washington, le 12 janvier 2016; entretien #18A, à Kinshasa, le 4 avril 2016; entretien #19A, à Kinshasa, le 4 avril 2016; entretien #17A, à Goma, le 17 février 2016; entretien #22A, à Kinshasa, le 5 avril 2016; entretien #2A, à Kinshasa, le 4 décembre 2015; entretien #30A, à Kinshasa, le 5 avril 2016; entretien #29A, à Kinshasa, le 6 avril 2016, entretien #23A, à Kinshasa, le 4 avril 2016.

⁴³Entretien #29A, à Kinshasa, le 6 avril 2016; entretien #54A téléphonique, 13 mai 2016.

⁴⁴Entretien #29A, à Kinshasa, le 6 avril 2016; entretien #54A téléphonique, 13 mai 2016; entretien #30A, à Kinshasa, le 5 avril 2016.

⁴⁵Secrétaire exécutif adjoint de la CENI, ancien membre du Bureau national des opérations de la CEI, Corneille Nangaa Yobeluo est un ancien conseiller de cabinet au ministère de l'Économie. Expert confirmé en matière électorale, il a travaillé en qualité de consultant à l'IFES, à l'IDEA et au PNUD dans une dizaine de pays africains : Côte d'Ivoire, Guinée, Niger, Ghana, Cameroun, Gabon, Burundi, Kenya et Madagascar.

⁴⁶Celle-ci souhaite lui substituer un autre candidat, le professeur Dimandja déjà membre du Conseil économique et social.

⁴⁷Le vice-président Norbert Basengezi Katintima est membre du PPRD. Ancien 2ème vice-président de la CEI pour le compte du RCD-Goma, il est ministre honoraire. Madame Pierrette Mwenze Kisonga est présentée comme proche du secrétaire général du PPRD, Henri Mova Sakanyi, auprès duquel elle a assumé, jusqu'à il y a peu, les fonctions de «conseillère juridique» à l'ambassade de la RDC en Belgique.

⁴⁸Jean-Pierre Kalamba, de l'UDPS, et Micheline Bie Bongenge, du MLC.

⁴⁹Les deux sont Kaputu Ngomo, du GPLDS, et Gustave Omba, de l'UNC.

⁵⁰A paraître bientôt. Au moment de publication de ce rapport, 5169 personnes avaient été sondées.

⁵¹McCain Institute, North Kivu Public Opinion Survey, novembre 2014.

⁵²United Nations Population Division World Urbanization Prospects: The 2001 Revision, p. 97.

⁵⁴Rapport sur l'opération de fiabilisation du fichier électoral et de stabilisation de la cartographie électorale.

⁵⁴Rapport final, Mission d'observation électorale de l'Union européenne, op. cit., pp. 33-36; The Carter Center, Final Report, pp. 29-32. La CENI avait autorisé l'UDPS à accéder au serveur central, mais l'administration électorale a prétexté des problèmes de procédure à plusieurs reprises afin d'annuler les rendez-vous pris en vue de permettre cet accès.

⁵⁵Comme 1,5 million de ces mineurs auraient été enrôlés en 2011, il resterait environ 7 millions à enrôler.

⁵⁶Rapport de la Mission d'audit de la francophonie, op.cit., p.20.

⁵⁷Idem.

⁵⁸Certaines lacunes du fichier électoral ont été confirmées par l'opération de fiabilisation réalisée par la CENI : le nombre d'enrôlés est passé, en 2010, de 32 024 640 à 30 682 599, soit une différence de 1 342 041 électeurs par rapport au fichier électoral initial. Le rapporteur de la CENI, Jean-Pierre Kalamba Ngalula, explique cet écart comme provenant de la méthode de travail du bureau de Ngoy Mulunda. Dès que le chiffre de 32 024 640 électeurs, résultant des monitorings, avait été pris en compte par le Parlement pour l'élaboration de la loi sur la répartition des sièges, la CENI, sous Ngoy Mulunda, n'avait plus trouvé opportun de continuer à réceptionner des CD-ROM en provenance des centres d'inscription disséminés sur le territoire national pour les besoins de la contre-vérification.

⁵⁹Entretien #17A, le 8 décembre 2015.

⁶⁰Rapport final de la Mission d'évaluation du processus électoral de l'OIF en RDC du 24 avril au 6 mai 2016, p.20 ; Rapport de la Mission d'évaluation des besoins électoraux de l'ONU en RDC du 24 avril au 10 mai 2016, p.10.

⁶¹Idem.

⁶²Entretien #18A, le 6 décembre 2016.

⁶³C'est une démarche entreprise par le BCECO sous la direction de la Primature, contrairement à l'article 211 de la constitution qui attribue cette prérogative à la CENI. Et le président de la CENI de souligner que « *le matériel à fournir par ZETES était d'une génération révolue, encombrant sur le plan logistique avec un kit de plus de 60 kg, alors qu'il existe présentement des kits miniaturisés pesant 25 kg* ». Par ailleurs, explique-t-il, la CENI n'est jamais entrée en possession des codes souches du logiciel de ZETES, alors que c'est une propriété de la RDC.

⁶⁴Cependant, l'instance dirigeante de la centrale électorale a informé l'équipe de la Mission de l'ONU qu'elle avait reçu les virements de 20 millions de dollars de manière régulière de janvier à mars 2016, soit un total de 60 millions de dollars. Rapport de la Mission de l'ONU, op.cit., p.15

⁶⁵Idem.

⁶⁶Houndekandji-Codjovi, B., op.cit., p.9.

⁶⁷La MOE-UE n'a pas caché sa déception après la confirmation des résultats des élections. Relevant que, dans l'article 75 de la loi électorale, la Haute Cour détient un réel pouvoir de rectification des résultats en cas d'erreur matérielle, elle a souligné qu'*«en rendant un arrêt déclarant la requête recevable mais non-fondée sur aucun de ces points, la CSJ n'a pas véritablement joué son rôle de garant de la sincérité du scrutin et de gardien de la démocratie que lui avait confié le législateur. Elle s'est plutôt comportée comme une simple caisse de résonance de la CENI»*. Le Centre Carter a, pour sa part, regretté que l'arrêt confirmant les résultats provisoires de la CENI n'ait pas été publié, ce qui n'a pas permis d'analyser les motivations de la Cour.

⁶⁸En d'autres termes, le juge électoral statue sur la sincérité des résultats électoraux en menant à cette fin l'instruction ex officio, avec le pouvoir de réaliser toutes les enquêtes requises pour réunir tous les éléments nécessaires susceptibles de motiver son arrêt. Rapport final de la MOE-UE 2011, p.22, www.eueom.eu.

⁶⁹Document synthèse du Rapport « RDC- Le secteur de la justice et l'État de droit : Essai d'évaluation des efforts en vue de l'instauration de l'État de droit et perspectives d'avenir », AFRIMAP & OSISA, juillet 2013, p.16.

⁷⁰Idem, p. 82.

⁷¹Houndekandji-Codjovi, B., op.cit., p.9.

⁷²Wetsh'okonda, M., «Guest blog: Quelques commentaires sur l'arrêt de la cour constitutionnelle sur les élections des gouverneurs et vice-gouverneurs», www.congosiasa.com, 19 septembre 2015.

⁷³Rapport de la Mission de l'OIF, op.cit, p.11.

⁷⁴Discours du 14 décembre 2015 devant le Congrès.

⁷⁵ISSCR, op.cit., p.9.

⁷⁶Houndekandji-Codjovi, B., op.cit. , p.9.

⁷⁷Rapport MOE/EU 2006, p.58.

⁷⁸Houndekandji-Codjovi, B., op.cit. , p.10.

⁷⁹Institut Des Droits De L'homme/Ordre National Des Avocats, op.cit., p.9.

⁸⁰Idem, p.9.

⁸¹Ibidem, pp.9-10.

⁸²Entretien avec Joseph-Boucard Kasonga Tshilunde, le 10/11/2015.

⁸³Entretien avec Tshivis Tshivuadi, le 7 octobre 2015.

⁸⁵Conférence de presse de Lambert Mende, le 8 avril 2016.

⁸⁶Entretien avec Tshivis Tshivuadi, le 7 octobre 2015.

⁸⁷La RTCE a été rouverte en juin 2015 à la suite de la requête du cardinal Laurent Monsengwo auprès du président de la République, en marge des consultations organisées en perspective du dialogue politique.

⁸⁸François Soudan, "RDC : Joseph Kabila, cartes sur table," Jeune Afrique, le 25 juin 2007.

⁸⁹Boisbouvier, C., « RDC : et si Kabila partait en 2016 ? », Jeune Afrique du 18/03/2014.

⁹⁰Aubin Minaku sur Radio France Internationale, le 11 octobre 2013.

⁹¹Sur le site Internet de l'éditeur, l'auteur soutient que son ouvrage est une « *porte ouverte sur l'avenir afin que la Constitution ne puisse se scléroser* ». Il estime qu'en Afrique « *la Constitution acquiert le statut d'une citadelle imprenable et pourtant les fortifications ne sont pas éternelles. Elles sont toujours à refaire pour tenir compte de l'effet corrosif du temps sur tous les monuments* ». Boshab est promu, en décembre 2014, au poste de vice-Premier ministre en charge de l'intérieur et de la sécurité. C'est lui qui est de tous les combats pour l'adoption de la loi électorale liant la tenue des élections au recensement général de la population.

⁹²Cité dans le Rapport 2015 d'Amnesty International « Ils sont tous traités comme des criminels », p.11. Déclaration faite sur Radio Okapi.

⁹³Rigaud, C., « RDC : l'idée du référendum fait son chemin », www.afrikarabia.com, le 22/07/2014 ; « RDC: l'article 220 de la constitution peut être révisé par voie référendaire, selon Richard Muyej, » Radio Okapi, le 8 août 2015.

⁹⁴Aaron Ross, "Kabila ally floats possibility of Congo referendum on term limits," Reuters, le 4 juin 2016.

⁹⁵Conflict Prevention and Peace Forum (SSRC), « Organisation des élections en RDC et parachèvement apaisé du cycle électoral 2011 – 2016 : état des lieux et perspectives », www.ssrc, p.9, le 14/08/2014.

⁹⁶Lumu M., S., « Réforme électorale et représentation proportionnelle dans les systèmes électoraux en République démocratique du Congo », in Revue congolaise de droit public (Université de Kinshasa/Faculté de droit), Kinshasa, Presse de l'Université Internationale du Congo, N°001, Janvier-Juin 2014, pp.319-320.

⁹⁷Entretien #31A, à Kinshasa, le 3 décembre 2015 ; entretien #33A, à Kinshasa, le 5 décembre 2015 ; interview #29A, à Kinshasa, le 4 avril 2016 ; entretien #27A, à Goma, le 17 février 2016 ; entretien téléphonique #40A, le 13 mars 2016 ; entretien #37A, le 11 avril 2016.

⁹⁸Entretien #31A, à Kinshasa, le 3 décembre 2015.

⁹⁹Entretien #29A, à Kinshasa, le 4 avril 2016.

¹⁰⁰Le 3 septembre 2014, 650 ONG, y compris toutes les ONG les plus grandes du pays, ont signé une déclaration s'opposant au changement de la constitution. Plusieurs autres déclarations ont suivi. L'Église catholique a fait une déclaration similaire le 17 septembre 2014.

¹⁰¹Résultats préliminaires, sondage national du GEC 2016.

¹⁰²Kristof Titeca and Tom de Herdt, "Real governance beyond the "failed state": negotiation education in the Democratic Republic of the Congo," *African Affairs*, February 2011; DFID, "Access to Health Care in the Democratic Republic of Congo", 2012.

¹⁰³Conclusions de la réunion des ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne, tenue le 25 mai 2016 à Bruxelles.

¹⁰⁴La comptabilité budgétaire est assez compliquée. Le Comité d'aide au développement de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE-CAD) dit que 2,6 milliards de dollars en aide humanitaire et au développement ont été déboursés au Congo en 2014, mais le gouvernement indique que seulement 6,8% de l'aide internationale budgétisée ont été alloués, soit un total de 130 millions de dollars sur 1,9 milliard de dollars prévus. Nous estimons que les projets d'aide ont été exécutés, mais n'ont pas été comptabilisés dans le budget de l'État.

¹⁰⁵ Thomas Wilson, "China Expands Congo-Copper Control as Western Miners Retreat," Bloomberg News, le 6 mars 2016.

¹⁰⁶Cela inclut un investissement de 578 millions de dollars par COMMUS dans une concession autour de Kolwezi, de 412 million de dollars dans la mine de Kamoia, de 78 millions de dollars dans La Compagnie Minière de Musonoie Global, de 52 millions de dollars par Huayou dans les mines de Luiwishi et de Likuni, de 700 millions de dollars par China Nonferrous dans la construction de raffineries pour Eurasian Resources, et de 2,65 milliards de dollars dans des actions de Tenke Fungurume. En plus, une compagnie chinoise en en train d'investir dans la mine de Deziwa, parmi les mines de cuivre les plus important du Congo.

¹⁰⁷Aaron Ross, "Congo PM proposes deep budget cuts, warning of hyperinflation," Reuters, le 16 mai 2016; Thomas Wilson, "Mobile Airtime Touts Show Congo's Franc Is Set to Weaken Further," Bloomberg, le 29 avril 2016.

¹⁰⁸Tom Wilson, "Congo Scales Back Eurobond Plans as It Seeks World Bank Help," Bloomberg News, le 17 mai 2016.

¹⁰⁹Judith Asina, "17 mai 1997-17 mai 2016. PPRD : Henri Mova lance un appel à la vigilance face aux ennemis de la RDC". La Prospérité, le 18 mai 2016; Radio France Internationale, "RDC : le parti de Joseph Kabila hausse le ton," le 18 mai 2016.

¹¹⁰Tom Wilson, "Kabala Adviser Says Congo Leader Will Quit, But Not This Year," Bloomberg News, le 13 juillet 2016; interview téléphonique d'un diplomate américain, le 15 juillet 2016.

¹¹¹Tshisekedi devient le président du Comité des sages du Rassemblement, qui est chargé de coordonner cette structure avec l'aide d'un organe technique.

¹¹²Les 3 ailes de l'opposition se composent, depuis le conclave de Bruxelles, de plate-formes politiques qui sont les suivantes : UDPS et alliés, G7 et alliés, Dynamique de l'opposition et alliés.

¹¹³La CENI est censée de convoquer les élections 90 jours avant la fin du mandat du président, donc le 19 septembre.

¹¹⁴Résolution prise lors de la 31^{ème} session paritaire UE-ACP tenue du 13 au 15 juin à Windhoek.

¹¹⁵Résolution du Parlement européen adoptée le 23 juin 2016.

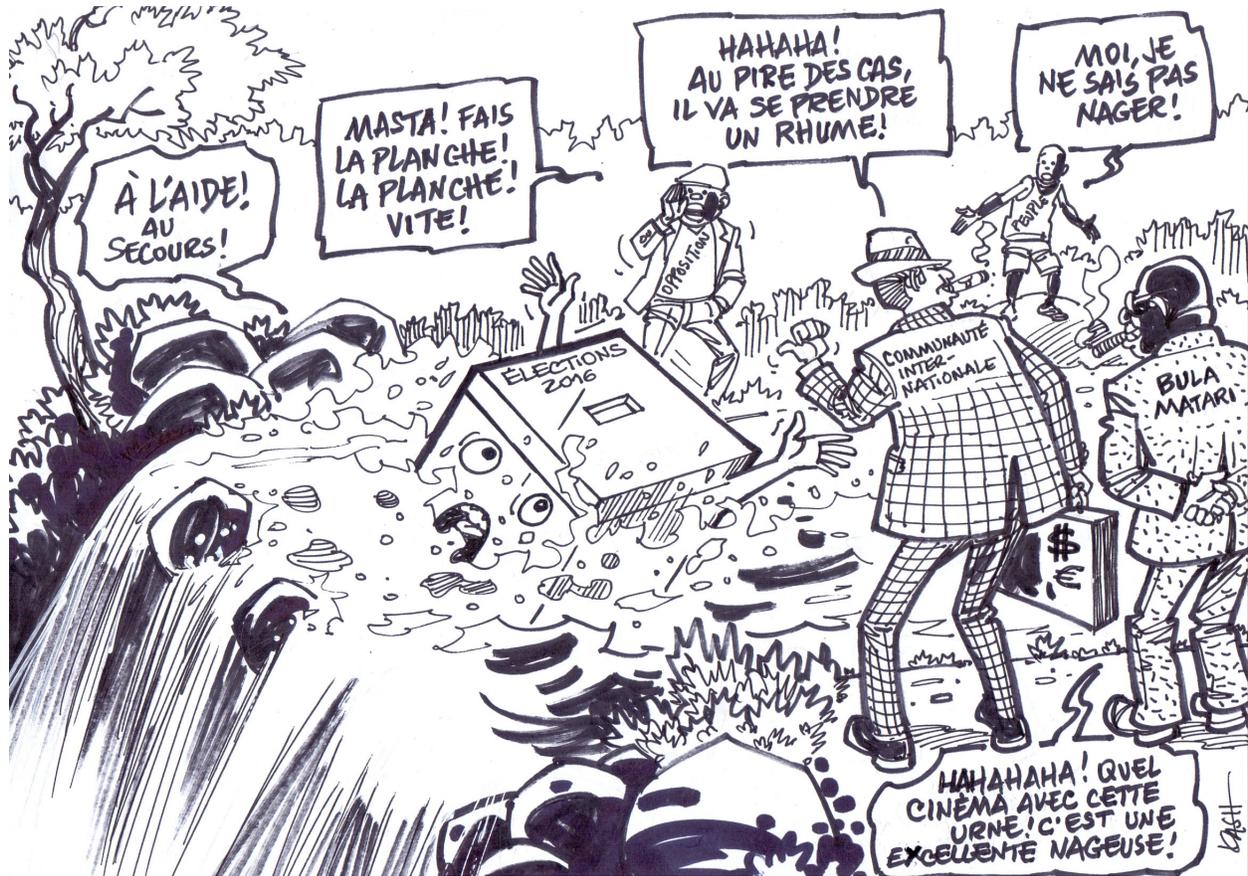
¹¹⁶Interview #41A téléphonique, 20 juillet 2016; interview #17A téléphonique, 19 juillet 2016.

¹¹⁷Il a engagé le bureau de lobbying Akin & Gump, à Washington DC, pour le soutenir. Dans la deuxième moitié de 2015, il a dépensé 1,4 million de dollars pour cette campagne. Akin & Gump a créé une ONG, dont le conseil consultatif inclut l'ancien conseiller national en matière de sécurité, le général James Jones, et l'ancien sous-secrétaire d'État pour l'Afrique, Johnnie Carson, pour faire campagne contre Kabila aux Etats-Unis. L'ONG a pour nom United for Africa's Democratic Future. Dans son conseil consultatif figurent l'ancien secrétaire d'État adjoint, Johnnie Carson, et l'ancien sous-secrétaire d'État, James Glassman. L'adresse de l'ONG est la même que celle d'Akin & Gump, et plusieurs fonctionnaires du gouvernement américain ont rapporté qu'ils soutenaient Katumbi. C'est aussi par l'intermédiaire du général James Jones que Moïse Katumbi a employé plusieurs anciens militaires américains comme conseillers en sécurité. Interview #50A, le 12 mai à Washington DC ; interview #52A, le 11 mai 2016 à Washington DC.

¹¹⁸Interview #17A, le 4 avril 2016 à Kinshasa.

¹¹⁹Neissan Alessandro Besharati, Carmel Rawhani, « South Africa and the DRC, » South African Institute for International Relations, mai 2016.

¹²⁰Tom Wilson, Candido Mendes, "Angola Accuses Congo of Wrecking Joint-Oil Development Agreement," Bloomberg News, le 22 avril 2016; Shannon Ebrahim, "Zuma in bid to sway Kabila," www.iol.co.za, le 18 octobre 2015.



© Kashauri Thembo

Congo Research
Group



Groupe d'Étude
sur le Congo



@GEC_CRG

congoresearchgroup.org

Center on International Cooperation

726 Broadway, Suite 543

New York, NY 10003

cic.nyu.edu